

**OFFRE ETUDIANTE**  
Spécial Rentrée 2011-12 **Soyez mobile !**

Portable DELL Inspiron N5040  
RAM 3Go  
Disque Dur 500GB

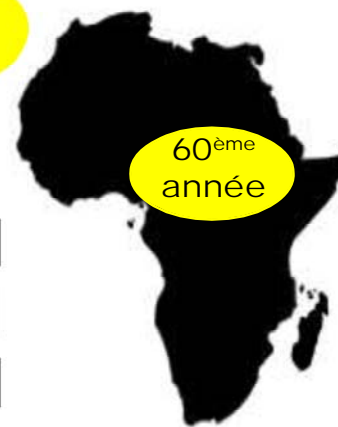
Imprimante MULTIFONCTION DELL V313

**OFFERTE**

**395 500** F.CFA

# LA SEMAINE AFRICAINNE

[www.lasemaineafricaine.com](http://www.lasemaineafricaine.com)



N° 3182 du Vendredi 6 Avril 2012 - 60<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.582.27.60 / 06.666.39.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Messe chrismale dans l'archidiocèse de Brazzaville

«Formons le corps du Christ, en vue de répondre à l'appel du Seigneur»!



Mgr Anatole Milandou bénissant les huiles saintes. (P.10)

## Editorial

**L'information est un droit pour le citoyen!**

(P.3)

## A nos lecteurs

**En raison du lundi de Pâques, notre prochaine édition ne paraîtra que le jeudi 12 avril 2012.**

**Joyeuse fête de Pâques à tous!**

## Sénégal

Le nouveau président élu, Macky Sall, a pris ses fonctions

(P.3)



## Après le drame du 4 mars 2012 à Brazzaville



La Fondation Hojeij Charity a fait don de treize tonnes de médicaments

(P.7)

## Nécrologie



Antoine Moundanda «Vieux Mound» a tiré sa révérence

(P.17)

Crédit-bail Immobilier  
Crédit-bail Mobilier  
Location longue durée



BGFI Bank Congo - DMC - 2012 © AG Partners

**Crédit-bail et Leasing**  
Adaptez et maîtrisez le financement  
de vos biens mobiliers et immobiliers



Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22/05 544 89 88/05 544 85 20  
Fax : +242 22 281 50 89/90 - Email : eqccongo@bgfi.com

[www.bgfi.com](http://www.bgfi.com)



PME/PMI - Grandes Entreprises - Professionnels

Sénégal

## Le nouveau président élu, Macky Sall, a pris ses fonctions

Le nouveau président du Sénégal, Macky Sall, a prêté serment, lundi 2 avril 2012, à Dakar, en présence de nombreux chefs d'Etat et de gouvernements. Le président congolais Denis Sassou Nguesso y était représenté par le ministre des affaires étrangères et de la coopération, Basile Ikouébé, et par son conseiller spécial, secrétaire général du conseil national de sécurité, le contre-amiral Jean-Dominique Okemba.

C'est dans la sobriété que s'est déroulée la cérémonie d'entrée en fonction du nouveau président sénégalais. En 2000, le président Abdoulaye Wade avait réservé 65 mille places au stade Léopold Sédar Senghor de Dakar, pour sa cérémonie de prestation de serment. Cette année, le président Macky Sall s'est contenté d'une tente de deux mille places. Ce qui se présente, aux yeux de nombreux observateurs, comme les premiers signaux forts de sa mandature.

Aux premières loges du chapiteau, outre les cinq membres du conseil constitutionnel, une dizaine de chefs d'Etat du continent: Thomas Boni Yayi du Bénin et président en exercice de l'Union africaine; Blaise Compaoré du Burkina Faso; Alasane Ouattara de Côte d'Ivoire, Yaya Jammeh de la Gambie, Elen Johnson Serlaef du Libéria, Théodoré Obiang Nguema de la Guinée Equatoriale, Jean Ping, président de la commission de l'Union africaine, Alain Jupé, ministre français des affaires étrangères, représentant le président Nicolas Sarkozy et, bien sûr, le ministre congolais des affaires étrangères, Basile Ikouébé et le contre-amiral Jean Dominique Okemba.

Après la lecture de l'acte portant investiture du nouveau président de la République, Cheikh Tidiane Diakhaté, président du conseil constitutionnel, a, dans son allocution, appelé les Sénégalais à épouser la voie de la construction de la nation. Ce, malgré quelques projets réalisés par le gouvernement sortant et qui n'ont pas comblé les attentes du peuple. Des impératifs se présentent au nouveau président, à travers la symbolique de la volonté et de l'espoir. «Il y a tellement d'urgences qu'on a l'impression que tout est à refaire», a-t-il souligné.

11h55, Macky Sall prête serment et il est installé dans son fauteuil de président de la République du Sénégal. A l'instant, il devient le 4<sup>ème</sup> président de l'histoire politique de son pays et le premier chef d'Etat du Sénégal né après les indépendances.

Le deuxième acte de cette journée particulière du 2 avril, au Sénégal, est la pathétique passation de pouvoir entre les présidents sortant et entrant, au palais de la République.

Le président Wade, qui a remis les clefs du palais à son jeune successeur, les paumes ouvertes, a prié pour lui sur le parvis du palais.

Après douze années de prési-



Jean-Dominique Okemba remettant le message du président congolais à son homologue, le président Macky Sall (à d.)

dence, debout dans une voiture décapotable et porté par ses partisans, Me Wade, désormais avocat consultant, a quitté le sommet de l'Etat sénégalais. Macky Sall qui tient, désormais, les rênes de l'Etat, a reçu, à l'instant, des mains du grand chancelier des ordres nationaux, la décoration de l'ordre national du lion, la plus haute des distinctions sénégalaises, la cocarde et le collier jaune-vif, des attributs de l'Etat.

Le clou de cette journée qui sera, désormais, inscrite dans les annales de l'histoire politique du Sénégal, a été le grand concert donné dans la soirée, à la place de l'obélisque de Dakar, par Youssou Ndour.

En marge des cérémonies de prestation de serment et de passation de pouvoir à Dakar, les deux émissaires du président Denis Sassou Nguesso au

Sénégal ont reçu l'ancien premier ministre, Moustapha Niasse, autour d'un déjeuner, dans un café situé à proximité de la présidence de la République sénégalaise. Dans leurs échanges, ils ont évoqué l'excellence des relations d'amitié et de coopération qui existent entre Brazzaville et Dakar. Mais, surtout, le rôle joué par le président Denis Sassou Nguesso sur la scène politique africaine et mondiale.

Dans la soirée, le nouveau chef de l'Etat sénégalais, qui s'est installé le même jour dans le palais présidentiel, a reçu en audience Jean Dominique Okemba, porteur d'un message écrit du chef de l'Etat congolais à son homologue sénégalais.

Roger ESSOULI.

Conseil des ministres du 4 avril 2012

## Les quartiers sinistrés de Brazzaville seront reconstruits

Le gouvernement s'est réuni en conseil des ministres, le mercredi 4 avril 2012, au palais du peuple, à Brazzaville, sous la haute autorité du président Denis Sassou Nguesso, pour examiner et adopter trois affaires présentées par le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Gilbert Ondongo. Il s'agit du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2012, du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2010 et du projet de décret portant création, attributions et organisation du comité d'organisation et de suivi de fonds pour la reconstruction des quartiers sinistrés de Brazzaville. Nous publions, ci-après, de larges extraits du compte rendu qu'en a fait le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Bienvenu Okiemy.

### Projet de loi de finances rectificatives de 2012

En effet, l'actualité de notre pays a été malheureusement nourrie par des événements tragiques résultant de l'accident du 4 mars 2012 à Brazzaville, qui s'est soldé par une destruction de biens et occasionné des blessés et des pertes importantes en vie humaines. Il en est résulté, pour l'Etat congolais des besoins nouveaux, en crédits pour couvrir des nouvelles dépenses d'investissement et de fonctionnement. Aussi, un projet de loi de finances rectificative a-t-il été proposé par le Ministre des Finances pour tenir compte de cette nouvelle donne. Cette loi de finances rectificative modifie par conséquent les dispositions de la loi de finances initiale pour l'année 2012. Au terme des modifications rendues nécessaires par les circonstances actuelles, les principales nouvelles dépenses prises en considération

sont:

- 1- aménagement et équipement des sites d'accueil des sinistrés;
- 2- aménagement et équipement de la cité de Kintélé;
- 3- construction des premiers logements à la cité de Kintélé;
- 4- dépollution des quartiers sinistrés;
- 5- réaménagement et rééquipement des quartiers sinistrés des premier et deuxième périmètres des explosions;
- 6- reconstruction des logements dans les premier et deuxième périmètres;
- 7- reconstruction, extension et équipement de l'hôpital de base de Talangaï;
- 8- reconstruction et équipement des écoles, collèges et lycées détruits;
- 9- construction et équipement de nouveaux bâtiments scolaires;
- 10- construction et équipement des bâtiments scolaires provisoires;
- 11- réhabilitation des salles de

- classes à Brazzaville;
- 12- reconstruction des capacités opérationnelles de la force publique;
- 13- construction des nouvelles casernes militaires;
- 14- réaménagement des casernes existantes et amélioration des conditions de stockage de l'armement militaire;
- 15- réhabilitation des maisons d'habitation situées dans le troisième périmètre;
- 16- achèvement de la construction des logements sociaux à Brazzaville;
- 17- indemnisation des familles victimes de la tragédie du 4 mars 2012.

On rappellera que les priorités sectorielles de premier ordre sélectionnées dans la loi de finances initiale sont maintenues. Il s'agit de:

- la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires pour garantir les soins de santé de qualité à tous;
- la construction des infrastructures de production et de distribution d'électricité pour la mettre à la portée de tous;
- la réhabilitation et la construction des infrastructures pour la navigation fluviale;
- l'appui au développement de l'agriculture et de tous les types d'élevage;
- l'appui au développement de l'industrie;
- la municipalisation accélérée du département du Pool;
- l'assainissement des principales villes;
- la poursuite, l'achèvement le

cas échéant, des ouvrages publics en construction;

- l'organisation des élections législatives.

Aux fins de prendre en charge toutes les priorités énoncées, d'assurer la continuité du fonctionnement et d'équipement de l'Etat, d'honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur ainsi que de poursuivre les efforts d'industrialisation et de modernisation du Congo, en cette année 2012, le budget rectificatif de l'Etat est arrêté à la somme de 3.935 milliards de francs Cfa en recettes et à 3.265 milliards de francs Cfa en dépenses. Il s'y dégage un excédent prévisionnel d'environ 670 milliards de francs Cfa.

Mise à part la modification principale portant sur l'intégration au budget de l'Etat des dépenses résultant de la catastrophe du 4 mars 2012, le projet de loi de finances rectificative préconise la création de deux fonds: le fonds pour la reconstruction des quartiers sinistrés de Brazzaville. Il sera alimenté par des contributions volontaires des personnes morales et physiques, résidentes ou non. Le fonds pour l'indemnisation des victimes du sinistre du 4 mars sera approvisionné directement par l'Etat dans le cadre de ses transferts et interventions directs prévus dans le budget.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2010.  
Le budget de l'Etat exercice

## Editorial

### L'information est un droit pour le citoyen!

Dans la vie d'un Etat qui se veut de droit, sous la forme républicaine, rien n'est au-dessus de la constitution, la loi fondamentale qui, elle-même, démocratiquement mise en place, confère la légitimité aux institutions qui exercent leur autorité sur la vie des citoyens. L'Etat de droit, celui qui donne la primauté au droit (donc aux lois démocratiquement établies) reconnaît à ses citoyens des droits et des devoirs codifiés dans la constitution.

Le drame que le Congo a connu, avec l'incendie des poudrières du camp du régiment blindé à Mpila, a conduit le président de la République à mettre en place une commission d'enquête, pour faire la lumière sur les origines de cet incendie, tout en donnant à cette commission le pouvoir de mener une action publique, en vue des poursuites judiciaires contre les présumés auteurs identifiés. L'impunité ne devant pas être de mise dans un Etat de droit.

Evidemment, dans son travail, la commission d'enquête interpelle les citoyens qu'elle veut entendre. Ainsi, les officiers dont les fonctions au sein de la force publique sont en lien avec l'affaire instruite ou qui sont cités par des témoins sont interpellés et entendus. Certains d'entre eux sont maintenus en garde à vue. Seulement, les actes de la commission d'enquête n'étant pas expliqués à l'opinion nationale, ils donnent lieu à des rumeurs affolantes dans la capitale. L'article 9 de la constitution du 20 janvier 2002 stipule: «La liberté de la personne humaine est inviolable. Nul ne peut être arbitrairement accusé, arrêté ou détenu. Tout prévenu est présumé innocent, jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'une procédure lui garantissant les droits de la défense. Tout acte de torture, tout traitement cruel, inhumain ou dégradant est interdit». Ce qui suppose qu'une personne entendue et placée en garde à vue devrait jouir de son droit de défense, par la présence d'un avocat, qui peut être aussi, pour elle, un porte-parole.

Or, comme on le sait, la garde à vue est rigoureusement encadrée par le code de procédure pénale. En dehors des conditions prévues par ce code, on se retrouverait alors, quelle que soit la gravité des faits reprochés à un présumé auteur de crime, dans une situation de détention arbitraire qui peut se retourner contre l'Etat et que les organisations de défense des droits de l'homme ne peuvent manquer de relever et de dénoncer. Et comme les droits reconnus aux citoyens sont importants, l'article 41 de la constitution donne la possibilité à «tout citoyen qui subit un préjudice du fait de l'administration», «d'agir en justice, dans les formes déterminées par la loi».

Les explosions de Mpila ont tellement causé des traumatismes dans les familles et dans la société qu'il serait souhaitable que l'accent soit mis sur la communication, de manière pédagogique, afin de ne pas livrer les populations aux ravages de la rumeur qui crée la peur, voire la psychose ou aux médias étrangers. Les gens ont besoin de comprendre ce qui se passe autour d'eux, pour être rassurés.

Il est étonnant de constater, dans notre pays qui se veut Etat de droit, que l'interpellation et la garde à vue de hautes personnalités de l'Etat ne donnent lieu à aucune information publique. Entretenir un mutisme à ce sujet ne relève pas du sens de la responsabilité. Les pouvoirs publics devraient se préoccuper de ne pas livrer les populations aux rumeurs affolantes, en les informant correctement des actes qu'accomplissent les institutions publiques. De même, au nom de l'article 19 de la constitution, les médias nationaux devraient se mettre à rechercher l'information aux sources officielles qui ont le devoir de la donner, pour que le peuple soit convenablement informé.

Joachim MBANZA

2010 était arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 2.831 milliards et 257 millions (2.831.257.000.000) de francs Cfa, et le montant définitif des recettes du budget général pour cette même année aura été de 2.332 milliards et deux cent quatre vingt dix neuf millions six cent trois mille neuf cent quarante un (299.603.941) francs Cfa, représentant un taux de recouvrement de 82,37%. Le montant définitif des dépenses du budget général pour l'année 2010 a été de 1.346.985.819.923 francs Cfa pour une prévision de 1.467.783.000.000 francs Cfa, soit un taux d'exécution de 91,77%.

L'exécution du budget général de l'Etat pour 2010 aura dégagé un résultat excédentaire de 985 milliards et 313 millions sept cent quatre vingt mille dix

huit francs (985.313.784.018) Cfa.

### Projet de décret portant création, attributions et organisation du comité d'organisation et de suivi de fonds pour la reconstruction des quartiers sinistrés de Brazzaville.

La reconstruction des quartiers sinistrés de Brazzaville nécessitera la mobilisation de ressources importantes, entre autres, celles résultant de l'appel de fonds en direction des communautés nationale et internationale, qui alimenteront le fonds dit pour la reconstruction des quartiers sinistrés de Brazzaville. Pour en assurer l'efficacité et la transparence, un comité d'orientation et de suivi, mis en place à cet effet.

Maître Noël MOUNTOU,  
Notaire,  
Elisant domicile en l'Etude de Maître Anicet BALHOU, Notaire,  
Sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3<sup>ème</sup> étage, porte 303  
19, Avenue Charles DE GAULLE,  
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO  
B.P: 4171; Tél.: (242) 06 660.81.10  
E-mail: [noelmountou@yahoo.fr](mailto:noelmountou@yahoo.fr)

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du deux décembre deux mil onze de la société CONGO MINING Ltd, Société A Responsabilité limitée, au capital de francs Cfa 10.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, 03, Avenue de Loango, quartier NDJINDJI, 2<sup>ème</sup> étage, à l'entrée du Port, reçu en la forme authentique par Maître Noël MOUNTOU, le vingt-six janvier deux mil douze, enregistré le trente et un janvier deux mil douze, sous le numéro 1925, folio 020/28;

Il a été, entre autres résolutions, décidé de la nomination de Monsieur Henri Jean Marie Thomas DUPONT DE DINECHIN, en qualité de Cogérant de la filiale D'EQUATORIAL RESOURCES AFRICA Ltd, en l'occurrence CONGO MINING Ltd, en République du Congo.

Deux expéditions du Procès-verbal de ladite Assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, dont mention modificative a été obtenue au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 11 B 2271.

*Pour avis*  
Le Notaire

Maître Noël MOUNTOU,  
Notaire,  
Elisant domicile en l'Etude de Maître Anicet BALHOU, Notaire,  
Sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3<sup>ème</sup> étage, porte 303  
19, Avenue Charles DE GAULLE,  
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO  
B.P: 4171; Tél.: (242) 06 660.81.10  
E-mail: [noelmountou@yahoo.fr](mailto:noelmountou@yahoo.fr)

**ANNONCE LEGALE**

«BAKER HUGHES CONGO»  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000.000 F.CFA  
4, Avenue Zéphirin LASSY, entrée Port Autonome  
POINTE-NOIRE (CONGO)  
RCCM POINTE-NOIRE n°06 B 221

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du dix décembre deux mil onze, reçue en dépôt, par Maître Noël MOUNTOU, le cinq janvier deux mil douze, enregistrée le vingt-quatre janvier deux mil douze, folio 00/9, n° 029;

Il a été, entre autres résolutions, décidé, à titre ordinaire, de la nomination de Monsieur Simon MOLLIER-CAMUS, en qualité de nouveau gérant de la société BAKER HUGHES CONGO, pour une durée de deux (02) années.

En conséquence de ladite décision, mention modificative du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été obtenue sous le n°08B 11.

*Pour avis*  
Maître Noël MOUNTOU  
Le Notaire



**JOB OPPORTUNITY**

Open To: All interested candidates  
Job Title: Country Payroll Job Administrator  
Location: Pointe-Noire, Congo  
Opening date: Thursday, April 5, 2012  
Closing date: Thursday, April 12, 2012  
Full/Part Time: Full Time

Salary: 10/2 Convention Collective des entreprises des Services Pétroliers et d'autres primes conventionnelles  
NOTE: All foreign applicants must have the required work and/or residency permits to be eligible for consideration.

**JOB SCOPE**

This position is responsible for the administration of the company's time and attendance and Payroll systems. The Payroll Administrator is responsible for the timely and accurate delivery of Payroll and related services, including but not limited to recordkeeping and reporting. Incumbent will also be responsible for social security and taxes payments. May be required to perform other duties as assigned by the direct supervisor.

**QUALIFICATIONS**

Education: Bachelor's degree in accounting, payroll or any related field.  
Experience: A minimum of 3 years of experience with primary responsibility for time and attendance and payroll administration and processing. Required experience working with time and attendance, payroll system such as SAGE.  
Knowledge of payroll and accounting practices and principles.  
Language: Communication Skills in English and French (read, write and spoken). English proficiency will be tested.  
Skills/Knowledge: Must possess customer focus and relationship building, problem solving and decision making; be able to analyze and report; be able to communicate and do presentation. Good master of Microsoft software package, especially Excel. Must be able to understand payroll functions and master calculation of Congolese taxes (IRRP and CNSS)....

**TO APPLY**

Interested applicants for this position must submit the following or the application will not be considered:  
1. A detailed and current resume or curriculum vitae;  
2. Any other documentation (e.g. certificates, awards, copies of degrees earned or former work certificate) that addresses the qualification requirements of the position as listed above.

SUBMIT APPLICATION TO (to be dropped at the guard Post)  
HR Advisor  
Weatherford Services Ltd  
Zone Industrielle de la Foire/323, Avenue Jacques, OPANGAULT  
Arrondissement N°2/B.P:807, Pointe Noire/République du Congo  
Main: +242-05.505.82.23

Programme des Nations Unies pour le Développement

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**

(Republication)

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies:  
Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité



Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche, pour son Projet Appui à l'Education de Base (PRAEBASE):

Titres des postes	Durée et type du contrat	Lieu d'affectation	Date prise de fonction
(1) Un Assistant Administratif et Financier	6 mois-Service Contrat (SC)	Dolisie	Dès que possible

Les candidatures (lettre de motivation non manuscrite, CV, P11, copies des diplômes, certificats de travail, noms, adresses et téléphone de 3 personnes références professionnelles doivent être adressées, sous pli fermé, avec la mention «Avis de vacance de poste de... (préciser le poste)...» sur l'enveloppe, à:

Monsieur le Représentant Résident du PNUD  
Angle Avenue Foch/Rue Behagle  
Brazzaville, République du Congo

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du PNUD (Guérite entrée), ou de se connecter au site du PNUD Congo, Brazzaville (<http://www.cg.undp.org>) pour obtenir les renseignements complémentaires sur les termes de référence du poste.

**LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES.**

N.B. Seuls les candidats répondant au profil du poste et ayant joint le formulaire P11 dûment complété seront contactés.

Date limite de dépôt des candidatures: 17 avril 2012.

Brazzaville, le 3 avril 2012

Eloi KOUADIO IV  
Représentant Résident Adjoint

Logements sociaux

160 maisons déjà construites à Kintélé

Les travaux de construction de mille logements sociaux à Kintélé, à quelques kilomètres au Nord de Brazzaville, se poursuivent normalement. Compte tenu de l'urgence, en rapport avec le sinistre du 4 mars 2012, le délégué général aux grands travaux, Jean-Jacques Bouya, a effectué une visite sur le chantier, mardi 3 avril dernier, en compagnie de Bienvenu Okiemy, ministre de la communication, et de Claudia Lemboumba Sasou Ngusso, conseiller à la communication du chef de l'Etat, pour se rendre compte de l'avancement des travaux et négocier auprès de l'entreprise A.b construction, l'accélération des travaux. 160 logements sont déjà construits, et les travaux avancent à un rythme de deux logements construits par jour.



Jean-Jacques Bouya.

«Il y a ce que nous appelons la situation d'attente, puisque dans cette première situation, les sinistrés ont été accueillis dans les sites, pour certains, et dans les familles, pour d'autres. Ensuite, il faut trouver une solution intermédiaire, avant de reloger tout le monde dans des conditions beaucoup plus décentes. Cette situation d'attente a été mise en place par ce que nous appelons les tentes familiales qui sont en train d'être érigées à l'heure actuelle. Et, il y a, en même temps, la situation de relogement qui est basée sur deux principes: il y a la construction de relogement qui est un vaste programme de 5000 logements et il y a l'accéléra-

Pascal Azad DOKO

10<sup>ème</sup> congrès ordinaire du syndicat Fetrasseic

Basile Ngoli succède à Daniel Moukoko

Les membres de la Fetrasseic (Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture) se sont réunis en congrès ordinaire, du 29 au 31 mars 2012, dans la salle de conférence de la préfecture de Brazzaville, sous le thème: «Adhérons massivement à la Fetrasseic, en vue du renforcement de l'action syndicale pour des victoires futures». A l'issue des travaux, les congressistes ont élu Basile Ngoli comme nouveau secrétaire général de leur syndicat, en remplacement de Daniel Moukoko.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se sont déroulées sous le patronage de Gilbert Sédar Andzouana, secrétaire fédéral de la C.s.c (Confédération syndicale du Congo), chargé de l'éducation, de la formation et des relations extérieures, en présence de Daniel Moukoko, secrétaire général sortant de la Fetrasseic, Basile Ngoli, secrétaire général adjoint, et de Jean Pascal Elenga, président de la commission fédérale de contrôle, d'évaluation et de conciliation. De nombreux messages de reconnaissance, d'encouragement et de solidarité des organisations sœurs ont été lus, à l'ouverture.



Basile Ngoli.

Dans son allocution de circonstance, le secrétaire général sortant, Daniel Moukoko, a fait son bilan. Il a mis en exergue la combativité de la Fetrasseic dans le suivi de la prise en charge des revendications de ses syndiqués par le gouvernement. Pendant les travaux, les participants ont adopté, avec amendement, le programme d'activités 2012-2014 et trois recommandations portant sur: le paiement du salaire du mois d'août 1998 au personnel percevant leurs salaires à l'ex U.c.b (Union congolaise de banque) de Pointe-Noire, et l'interpellation du secrétariat fédéral face au cahier des charges des re-

vendications des travailleurs relevant de la Fetrasseic. Le nouveau bureau mis en place, pour un mandat de trois ans, est composé de vingt membres. Il est dirigé par Basile Ngoli, en tant que secrétaire général chargé de l'orientation et de la coordination. Daniel Moukoko a indiqué qu'il a quitté «la structure avec le sentiment de joie et la fierté d'avoir accompli sa mission.» Basile Ngoli entend redynamiser la Fetrasseic. «Dans vos départements respectifs, vous aurez pour mission première, la défense des intérêts immédiats et futurs des travailleurs, la for-

gociations sont bloquées. La grève, c'est l'existence de la manifestation d'un conflit», a-t-il dit. Clôturant les travaux, Gilbert Sédar Andzouana a félicité les congressistes pour avoir fait preuve de maturité syndicale, tout au long des travaux de leur congrès. Il a souligné que parmi les 14 fédérations que compte la C.s.c, la Fetrasseic reste la mieux organisée, la plus dynamique et celle qui fonctionne le mieux.

Espérance MBOSSA OKANDZE

Après le drame de Mpila (Brazzaville)

La Croix-Rouge a dressé le bilan des actions menées

Christian Sédar Ndinga, président national de la Croix-Rouge congolaise, et Bernard Métraux, chef de mission du C.i.c.r (Comité international de la Croix-Rouge) en République du Congo, André Zamouangana, coordonnateur régional des programmes pour l'Afrique centrale de la Fédération internationale, et Zinedine Kada, chef de délégation de la Croix-Rouge Française au Congo, ont animé une conférence de presse, lundi 2 avril 2012, au siège national de la Croix-Rouge congolaise, à Brazzaville, pour faire le point de leurs actions menées depuis le drame de Mpila, le dimanche 4 mars 2012.



Les responsables du Cicc et du Crc pendant la conférence.

Pour montrer leur engagement sur le territoire congolais, les composantes du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont concentrées sur plusieurs fronts: la décontamination des zones polluées par des engins non explosés et la sensibilisation de la population aux risques liés; le soutien aux sites d'accueil; la prise en charge des enfants séparés de leurs familles; la gestion des dépouilles mortelles; le soutien psychologique; le soutien aux postes de santé, ainsi qu'aux activités d'eau et d'assainissement des sites.

Selon Christian Sédar Ndinga, la Croix-Rouge a pu mobiliser, à ce jour, 369 volontaires qui se sont engagés dans les activités menées dans les onze sites officiels ouverts à Brazzaville par le gouvernement congolais. Par ailleurs, ces derniers continuent de travailler sur les dangers des explosifs, car le danger reste potentiel et fait le suivi des kits médicaux et d'autres approvisionnements dans les sites.

Bernard Métraux a indiqué qu'une équipe de vingt personnes s'est ajoutée à celle de Brazzaville et «poursuivent, actuellement, des opérations de décontamination et de sécurisation portant, principalement, sur le secteur 1 de la zone sinistrée de Brazzaville, qui regroupe les quartiers de Quenzé et Talangai. Cette action vise à réduire, le plus rapidement possible, les risques encourus par la population».

A ce jour, l'équipe du C.i.c.r a mené des tâches de décontamination visuelle, afin de réduire le risque d'accidents sur une zone d'environ 600 hectares, soit 20% environ de la zone contaminée suite aux explosions. 73 engins non explosés ont été ramassés, ainsi que 207 pièces de débris de munitions, destinées à la destruction collective. Le C.i.c.r a travaillé avec les Forces armées congolaises, pour la dépollution du centre hospitalier de Talangai.

Du côté de la Croix-Rouge congolaise, de nombreuses opérations d'aide et d'assistance aux sinistrés ont été réalisées, avec l'aide de 150 volontaires impliqués dans la gestion des sites, la distribution de l'assistance humanitaire et dans les activités en matière d'hygiène et d'assainissement. A cela s'ajoutent la réception et la distribution des vivres et des non vivres aux déplacés.

S'agissant de la situation des enfants égarés après le drame, beaucoup de familles ont contacté la Croix-Rouge, pour les aider à retrouver leurs progénitures. A ce jour, 75 des 98 enfants recherchés restent introuvables. 23 demandes de parents ont été positives. Et une équipe de 17 volontaires de la Croix-Rouge congolaise poursuit l'opération d'identification des enfants et recherche leurs familles.

Espérance MBOSSA OKANDZE

Nkayi (département de la Bouenza)

Daniel Miantama a été conduit à sa dernière demeure à Kayes Otino

Décédé le 21 mars dernier, l'ancien maire de la ville de Nkayi, Daniel Miantama, a été inhumé, jeudi 29 mars 2012, au cimetière privé de Kayes Otino, la terre de ses ancêtres qui l'a vu naître, il y a une cinquantaine d'années. C'était en présence de Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage, des élus locaux, d'une foule nombreuse de parents, amis et connaissances et de ses camarades de la C.a.d.d (Convention pour l'action, la démocratie et le développement), le parti dont il était membre.

La cérémonie funéraire officielle a eu lieu à la place de l'hôtel de ville de Nkayi.

Dans son oraison funèbre, le secrétaire du bureau exécutif du conseil municipal de la ville sucrière a dressé le parcours du défunt. Né le 6 septembre 1962, à Kayes, il fit ses études primaires et secondaires, respectivement à l'école B de la mission catholique de Jacob, au collège d'enseignement général de Nkayi et au lycée Drapeau rouge de Brazzaville. Après le C.e.p.e (Certificat d'études primaires élémentaires), en 1976, le B.e.m.g (Brevet d'études moyennes générales), en 1980, et le baccalauréat série A4, en 1984, il s'inscrit au département de philosophie de l'Université Marien Ngouabi, puis à E.n.m.a (Ecole nationale moyenne d'administration) où il obtint le D.c.a.f (Diplôme des carrières administratives et financières), option administration du travail. Il poursuit son

perfectionnement en administration et planification de l'emploi au Cradat (Centre régional des administrateurs du travail), à Yaoundé, au Cameroun. Dans sa carrière, il a occupé plusieurs fonctions administratives. Conseiller administratif et juridique du maire de Nkayi, de 1996 à 1997, il sera nommé directeur de cabinet du maire, en 1997), attaché administratif et juridique de l'Administrateur-maire de la ville de Nkayi (1998), c'est en 2003 qu'il est élu président du conseil municipal, maire de la ville de Nkayi, pour un mandat de cinq ans. Jusqu'à sa mort, il était conseiller municipal. Nominé ambassadeur de la paix, en 2006, Daniel Miantama a été, également, secrétaire général adjoint de l'A.m.c (Association des maires du Congo), membre du conseil des communes et des régions d'Afrique. Le fait marquant sa mandature à la mairie sera non seulement



La dépouille mortelle de Daniel Miantama portée par les distingués conseillers municipaux.

la lutte contre les injustices sociales, mais aussi et surtout, la réalisation de plusieurs actions que la mémoire collective devra reconnaître. Parmi lesquelles: la construction de l'école primaire Aquarium, au quartier 10; l'ouverture de la route du même quartier; et la création des jardins publics situés à côté de la mairie centrale.

Suspendu par la direction de son parti, la C.a.d.d, il n'a pas cédé au désespoir et au découragement. Grâce au soutien qu'il bénéficiait de nombreux électeurs, il crée la C.r.e.m

(Centrale pour le renouveau, l'action, l'initiative et le mouvement), association qui lui a permis d'être réélu conseiller municipal, aux dernières élections locales de juin 2008. «Daniel Miantama a été un homme accompli, attaché à la ville de Nkayi», confiait le Secrétaire du Conseil municipal de Nkayi. Il est parti, laissant une veuve et six enfants.

Eric MAHOUNGOU-NZINGOU (Envoyé spécial à Nkayi, Correspondant Permanent à Dolisie)

**Un déséquilibré mental en colère a cassé le pare-brise arrière d'un véhicule**

Sans raison apparente, un malade mental a semé le trouble, en cassant le pare-brise arrière d'un véhicule, de marque Toyota Rav 4, conduit par une femme. La scène s'est passée lundi 2 avril 2012, sur l'avenue Fulbert Youlou, devant le commissariat d'arrondissement de police de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Les policiers n'ont pu rien faire pour empêcher le comportement du déséquilibré, connu pour ses bruyants délires et qui aurait commis, déjà, plusieurs dégradations. Ce lundi-là, il a ramassé un objet dangereux et l'a balancé à l'arrière de la Rav 4 qui passait. L'homme n'aurait pas été arrêté. Ce que voyant, la femme conduisant la Rav 4 a décidé de porter plainte.

**Les mauvaises pratiques des militaires épinglées à l'hôpital de campagne installé au Stade D'Ornano**

Faut-il un pourboire pour avoir accès au Stade D'Ornano, à Brazzaville, où est installé l'hôpital militaire marocain de campagne, pour secourir les victimes du drame de Mpila? En tout cas, beaucoup de patients se plaignent du comportement des militaires congolais chargés d'assurer la sécurité et le contrôle pour y accéder. Même les malades n'étant pas victimes de la tragédie de Mpila y sont reçus. D'où une forte affluence qui nécessite un service de sécurité, pour maintenir la discipline et l'ordre. Mais, les militaires commis à cette tâche sont accusés de ne faire passer que leurs parents ou leurs connaissances, d'une part, et de demander de l'argent aux autres, d'autre part. Il y a lieu de mettre un terme à une telle attitude qui n'honore pas nos forces armées.

**Talangai et Ouenzé encore traumatisés, mais la frayeur est passée**

De faibles détonations d'engins de guerre ont été entendues, mardi 3 avril 2012, dans les quartiers Nord de Brazzaville. Elles provenaient du camp du régiment blindé de Mpila. Prises de panique, certaines familles, n'étant pas au courant de ce qui se passait, malgré la campagne de sensibilisation, ont failli fuir leurs quartiers, avant d'en être dissuadées. Certaines autorités leur ayant donné la version exacte des faits. Il s'agissait, tout simplement, de la destruction des munitions qu'on ne peut transporter ailleurs et qui ne peuvent donc qu'être détruites sur place. D'ailleurs, l'après-midi, le porte-parole, des F.a.c (Forces armées congolaises) a informé la population du début de la deuxième phase de dépollution du site de Mpila et a demandé au public de ne pas croire les ragots de ceux qui les incitent à quitter leurs domiciles. Mais, quelles frayeurs, tout de même, cela leur rappelant, toute proportion gardée, le 4 mars.

**Perturbation des cours au Lycée Thomas Sankara, à Nkombo**

Pendant que ça détonait du côté de Mpila, mardi 3 avril, au même moment, les cours étaient perturbés au Lycée Thomas Sankara, de Nkombo, suite aux échauffourées entre les élèves dudit lycée et ceux du Lycée de la Révolution qui y sont affectés. Ce sont ces derniers qui ont lancé les hostilités. D'après le directeur des études du Lycée Thomas Sankara, les élèves de Révolution étaient en colère, car on ne les avait pas encore installés dans les salles de classe, alors qu'ils attendaient, depuis belle lurette. Quand ils y parvenaient, c'est pour tourner les pouces. Non contents de cette situation, ils s'en sont pris à leurs collègues de Thomas Sankara et au chantier des Chinois qui construisent les salles de classe qui seront mis à leur disposition. Or, ce chantier évolue à pas de caméléon, alors que les examens de fin d'année approchent, d'où leur colère. Pour calmer les esprits surchauffés, les responsables du lycée ont recouru à la police, avant d'informer les élèves qu'ils débiteront leurs cours à partir du 30 avril.

**Une décharge publique sous le pont situé à côté du commissariat de police de la Coupole à Brazzaville**

On ne sait ce qu'en pensent les services municipaux et les agents du commissariat de police de la Coupole, au centre-ville de Brazzaville. Une décharge publique est en train de prospérer sous le pont situé non loin dudit commissariat. Des pousse-pousseurs viennent y déverser, chaque jour, des ordures ménagères. Comment des éboueurs privés ont-ils eu l'idée et le courage de créer une décharge sauvage à cet endroit? C'est la question que tout le monde se pose. L'odeur pestilentielle dégagée par la décharge gêne les passants. Il y a lieu de mettre un terme à cette décharge.

**Les services des douanes ont mis la main sur un stock de sacs en plastique au beach de Brazzaville**

Malgré les mesures d'interdiction d'importation des sacs en plastique au Congo, il y a des gens qui continuent de les écarter, à Brazzaville, croyant toujours tromper la vigilance des services de répression. Au début de cette semaine, les services des douanes ont mis la main sur un stock important de sacs en plastique dissimulés dans des cartons de produits carnés, en provenance de Kinshasa, la ville voisine de Brazzaville, en République Démocratique du Congo. Ces derniers jours, les agents des douanes ont reçu des instructions fermes leur demandant de fouiller, minutieusement, les marchandises passant par le beach de Brazzaville. C'est en application des ces instructions qu'ils ont découvert, justement, ces sacs en plastique, appelés sachets. Et les produits carnés et ces sacs en plastique ont été incinérés, à Djiri, en présence de la police et des agents du Ministère du commerce, au grand dam de leur importatrice, une femme qui n'avait plus que ses yeux pour pleurer.

*A.r.m.p (Autorité de régulation des marchés publics)*

**Les responsables des cellules de gestion des marchés publics étaient en atelier**

Les responsables des cellules de gestion des marchés publics auprès des départements ministériels et institutions de l'Etat ont suivi un atelier d'information et d'échange sur le décret n°2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation de contrôle et d'approbation des marchés publics. Cet atelier s'est tenu à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, le vendredi 30 mars 2012, sous le patronage de David Martin Obami, directeur général de l'A.r.m.p.

Les cadres appartenant aux cellules de gestion des marchés publics dans les ministères, les institutions de la République, les administrations, les structures et les entreprises publiques ont participé à l'atelier organisé par l'A.r.m.p, pour comprendre les mécanismes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics tels qu'édictees par le décret n°2011-843. Dans son allocution de circonstance, le directeur général de l'A.r.m.p a rappelé que le code des marchés publics a été institué pour:

- limiter la flambée des prix et la surfacturation à travers la règle d'appel d'offre;
  - favoriser le développement des entreprises privées;
  - permettre à la population de profiter des fruits de l'investissement public;
  - et, enfin, limiter au maximum les marchés de gré à gré.
- Le code des marchés publics vise à promouvoir la bonne gouvernance économique à travers la transparence et la régularité des procédures des marchés publics, en soumettant la procédure de passation



David Martin Obami, D.g de l'A.r.m.p.

à des règles de publicité et de mise en concurrence. Les cellules de gestion des marchés publics sont considérées comme des relais techniques, qui doivent observer les principes en vigueur. Il a été créé, aussi, auprès de l'Autorité de régulation des marchés publics, un comité des audits et des enquêtes sur les marchés et les conventions de délégation des services publics. Ce comité est chargé de procéder à des enquêtes portant sur les conditions de régularité et d'impartialité dans les



Une vue des participants.

quelles sont préparées, passées ou exécutées les marchés publics et les conditions de délégation des services publics de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics. La mise en œuvre des procédures étant encore à un état embryonnaire, l'A.r.m.p s'emploie, avec le concours des partenaires au développement, à renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage (les ministères, les structures publiques, etc.) dans la compréhension des procédures. L'A.r.m.p, en concertation avec la direction générale du contrôle des marchés publics, a procédé à deux innovations, qualifiées d'importantes, concernant la procédure d'enregistrement des mar-

chés publics et la lettre d'engagement. Il s'agit de l'identification des marchés à travers une fiche d'identification unique du marché (F.i.u.m), qui porte un numéro unique du marché (N.i.u.m); et de leur enregistrement obligatoire à l'A.r.m.p. Cela permet la traçabilité des procédures et le renforcement du contrôle administratif sur les marchés publics. Après l'allocution du directeur général de l'A.r.m.p, les participants ont suivi la présentation des différentes phases de passation de marché public, faite par le directeur général de l'A.r.m.p, à l'aide d'une visionneuse powerpoint. Dans les échanges, le débat a porté sur les procédures de passation des marchés publics.

Philippe BANZ.

**Tribune libre**

**L'assainissement des principales agglomérations urbaines en question**

Au cours de son message de vœux à l'occasion du nouvel an 2012, le président de la République a fixé comme deuxième objectif majeur et défi à relever pour cette année: «l'assainissement des principales agglomérations urbaines». Cette problématique municipale, hissée au rang de priorité nationale, trouve sa pleine justification dans l'engagement personnel du chef de l'Etat, depuis plusieurs années, pour la lutte contre les changements climatiques et le réchauffement de la terre dont les impacts négatifs se font de plus en plus sentir dans le vécu quotidien des Congolais.

En effet, l'assainissement d'une ville, considéré à juste titre comme une composante essentielle de l'aménagement du territoire, prend en compte, à la fois, le drainage des eaux pluviales, l'épuration des eaux usées ainsi que la collecte et le traitement des déchets urbains. Cette principale préoccupation est en parfaite cohérence avec le premier objectif indiqué par le chef de l'Etat, notamment «l'amélioration substantielle de l'offre de santé et d'électricité». Car, il est illusoire d'investir lourdement dans les structures sanitaires pour des soins de santé de qualité, si les populations vont continuer à vivre dans un cercle vicieux d'«infestation-guérison-réinfestation», à cause d'un environnement urbain en dégradation constante. Les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, les plus importantes de notre pays, concentrent plus de la moitié de la population et l'essentiel des activités culturelles, politiques et économiques. La métropolisation accélérée, difficilement contrôlable, aggrave particulièrement les risques sanitaires, naturels et technologiques qui suscitent débats et inquiétudes

depuis quelques années, car liés au cadre de vie et à la santé publique. L'Etat, dans ce cadre, met à la disposition des municipalités du pays, des moyens financiers et matériels conséquents. Les villes congolaises vont-elles être, enfin, débarrassées effectivement des décharges sauvages qui encombrant les quartiers et que les canalisations joueront leur véritable rôle de drainage des eaux pluviales et résiduaires? C'est la question que peut se poser, légitimement, le citoyen lambda. Aussi, pour prendre le cas spécifique de la ville de Pointe-Noire, sera-t-elle propre pour autant? Sera-t-elle débarrassée, définitivement, des immondices et des épidémies à répétition? Pas si sûr, du moins à court terme, avec une production d'ordures ménagères de 146.000 tonnes par an, soit 231.750 m3, une couverture du service public largement en deçà de la moyenne, sans oublier les 112.000 équivalents habitant d'une pollution diffuse d'eaux usées et pour une commune dépourvue, totalement, d'infrastructures appropriées telles que les centres de transfert et les décharges contrôlées ou stations d'épuration,



Par F.D Mavoungou.

du minimum de mobilier urbain et en manque notoire de personnel qualifié. A quoi servira, alors, ce matériel de voirie chèrement acquis, sans ressources humaines en qualité et en quantité suffisantes et aussi sans utilisation intelligente des outils de management environnemental existants? Parmi les principaux outils de management susceptibles d'être utilisés par la municipalité de Pointe-Noire, nous pouvons citer: a- le plan directeur d'urbanisme: un nouveau dans tous les cas, car le tout dernier date de 1982, définissant les grandes orientations dans sa composante «Assainissement à l'horizon 2000». Le nouveau plan devrait intégrer des mesures de prévention des risques naturels (inondations, ravinements, glissements de terrain) et technologiques (proximité avec les installations classées Seveso) ainsi que le littoral congolais,

espace attractif d'un environnement de plus en plus menacé. b- Les schémas de référence assainissement et transports intra-urbains élaborés en 1997 (Banque mondiale), en termes de qualité de l'environnement, de capacité de déplacement, de présence de services de base et du niveau de vie des populations; ainsi que le schéma directeur de gestion des déchets urbains en 2007 (Union européenne), rejoignant l'article 51 de la loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement «faisant obligation aux collectivités locales d'assurer l'élimination correcte des déchets urbains, et d'établir des plans de gestion approuvés par le ministère chargé de l'environnement». Enfin, la mise en œuvre de ces quelques outils de management mentionnés plus haut, et bien d'autres, peuvent offrir aux communes des opportunités énormes de formation et de création de nouveaux métiers, donc de nouveaux emplois pour la jeunesse congolaise, dans les domaines de rudologie, de traitement des déchets, de génie sanitaire, de pollutions, de fiscalité et de communication environnementales, d'exploitation de centres d'effoulement technique, d'exploitation de stations d'épuration, de gestion des réseaux d'assainissement, d'inspection des installations classées, etc. Ainsi va une gestion plus durable de l'espace urbain.

Félix Dieudonné MAVOUNGOU  
Consultant en Management Environnemental

A.d.c (Association Demain le Congo)

## Don de médicaments, de vivres et de non vivres aux sinistrés

L'A.d.c (Association demain le Congo) a fait un don de médicaments, de vivres et non vivres et produits essentiels aux sinistrés du 4 mars dernier, à Mpila. Ce don a été remis par la présidente de l'A.d.c, Mme Claudia Lemboumba Sassou Nguesso, samedi 24 mars 2012, dans l'enceinte du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, à Brazzaville.

Réceptionné par Mme Emilienne Raoul, ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, le don fait par l'A.d.c, acheminé dans six camions, est composé, essentiellement, de médicaments (antipaludiques, antibiotiques, anti-diarhéiques, solutés de réhydratation, etc.), de vivres (riz, boîtes de conserves, huile, lait, 10.800 bouteilles d'eau minérale, etc.) et de non vivres, notamment des vêtements et des moustiquaires imprégnées, comme l'a expliqué, dans un mot liminaire, Arsène Niamba, le secrétaire général de l'A.d.c. Après avoir remercié les donateurs, la ministre Emilienne

Raoul a lancé un appel aux personnes de bonne volonté de pourvoir son département en moustiquaires imprégnées qui manquent dans les sites: «Chaque élément est essentiel. Vous avez apporté de l'eau, des médicaments et je vois aussi des moustiquaires imprégnées. Je lance encore un appel: il nous manque des moustiquaires imprégnées. Voilà déjà un premier lot qui nous arrive. J'aimerais en recevoir beaucoup plus, car il ne faut pas que, dans les sites, les personnes tombent malades», a-t-elle dit. Il faut rappeler que depuis la catastrophe du 4 mars dernier, l'A.d.c a déjà mené plusieurs



Mme Claudia Lemboumba Sassou Nguesso (au milieu) après avoir remis un échantillon du don à la ministre Raoul qui l'a ensuite transmis à un de ses collaborateurs.

actions, pour soulager les sinistrés. L'association a, notamment, déjà affrété un avion chargé de plus de sept tonnes de médicaments, en partenariat avec la société Nasuba express

et des médecins de France, et remis des médicaments à la clinique municipale Albert Leyono de Ouenzé.

Alain Patrick MASSAMBA

### Union européenne - Congo

## Des acteurs sociaux congolais formés sur la gestion des projets

Une formation au cycle de projet et à la gestion de subventions européennes s'est tenue à Brazzaville, du 26 mars au 4 avril 2012. Organisée par la délégation de l'Union européenne au Congo, cette formation a été animée par Charlotte Gaudion, à l'intention d'une vingtaine de membres des organisations de la société civile locale.

La session de formation, qui a porté sur les procédures en matière de projets éligibles aux financements de l'Union européenne, concerne, principalement, les associations qui n'ont pas encore bénéficié de ce type de crédits. Le but est d'amener ces associations locales à par-



La formatrice (à g.) et les participants.

ticiper aux appels à proposition provenant de l'Union européenne.

Pour Sylvie Bokazolo, assistante comptable de l'Association congolaise pour le bien-être familial (A.c.b.e.f), «cette formation pertinente qui donne des orientations claires sur les procédures de gestion de l'Union européenne permet aussi, par la même occasion, de renforcer les capacités de gestion de nos organisations».

Ce renforcement des capacités de ces organisations devra aussi permettre à la délégation de l'Union européenne d'agrandir son champ d'intervention qui ne devra plus se limiter, en grande partie, qu'aux Ong étrangères.

Cette formation est la quatrième session d'un cycle qui a formé près d'une centaine d'acteurs sociaux à Brazzaville, Pointe-Noire et Impfondo.

Jean Clotaire HYMBOUD

### Collectif des associations Urgence Congo de la diaspora

## Don de trente tonnes de médicaments, de vivres et d'objets divers au C.h.u

La coordination des associations Urgence Congo, mise en place à la suite des événements tragiques qui ont frappé la capitale Brazzaville, a fait un don de trente tonnes de médicaments au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. La cérémonie de remise de ce don a eu lieu mardi 3 avril 2012, sous les auspices du ministre de la santé et la population, Georges Marius Moyen, en présence de l'ambassadeur du Congo en France, Henri Lopes, du coordonnateur des systèmes des nations unies, représentant résident du P.n.u.d au Congo, Lamin Manneh, des directeurs généraux de la santé et du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, Professeur Alexis Elira Dockekias et Ignace Ngakala, et du coordonnateur des dites associations, Dr. Aimé Patrice Miakassissa.

Pour le coordonnateur dudit collectif, la diaspora congolaise a bien voulu à travers ce don, exprimer sa solidarité aux populations sinistrées. C'est le fruit de sa générosité en vue de transformer la douleur consentie par les victimes de cette tragédie, dans un élan de solidarité. «En effet, la tragédie du 4 mars 2012, a suscité une vive émotion et une grande mobilisation des Congolais disséminés à travers le monde. En ce qui nous concerne, une centaine d'associations et des milliers de Congolais se sont réunis pour apporter leur modeste contribution dans la réponse humanitaire nationale», a souligné Aimé Patrice

Miakassissa. Pour sa part, Lamin Manneh a précisé que le système des nations unies reste mobilisé et se tient prêt à continuer à accompagner tous les efforts visant à faire face au désastre provoqué par les explosions des munitions du camp du régiment blindé de Mpila, comme cela a été le cas à travers les réponses immédiates faites dès les premières heures du drame. Recevant ledit don constitué de médicaments, vêtements, produits vivriers, jouets et autres produits de première nécessité, notamment, les produits servant de pansements, de l'hygiène, de l'urologie, de la gastrologie et de la chirurgie, le mi-



Le ministre Moyen (au milieu) recevant un échantillon du don de la diaspora congolaise.

nistre Georges Marius Moyen a déclaré qu'il est bon de recenser tous les dons reçus des partenaires à travers un dispositif mis dans les sites, pour des soins équitables à tous les patients. En outre, il a fait savoir qu'il y a suffisamment de médicaments disponibles pour tous les patients victimes du drame du 4 mars.

Rappelons que la coordination du collectif est assurée au ni-

veau national par le système des nations unies, notamment le P.n.u.d, qui a apporté un appui financier de 5.000 dollars et mis à la disposition de la diaspora congolaise son expertise en matière de logistique et de communication, pour pouvoir collecter le don et l'acheminer à Brazzaville.

Pascal BIOZI KIMINOU

### Après le drame du 4 mars 2012 à Brazzaville

## La Fondation Hojeij Charity a fait don de treize tonnes de médicaments



Le ministre Georges Moyen (à g.) recevant un échantillon du don de la Fondation Hojeij, des mains de son représentant.

Le représentant du consul et homme d'affaires libanais, M. Mohsen Hojeij, est à Brazzaville, pour un don d'aide humanitaire. En effet, Hojeij Charity, fondation d'aide créée par la famille Hojeij et Bridge Fondation ont décidé de faire un don de 13 tonnes de médicaments, notamment des antibiotiques, des antipaludéens, des seringues, des moustiquaires imprégnées, du lait vitaminé et divers. D'une valeur de deux milliards de francs Cfa, ce don permettra aux autorités congolaises de faire face à la situation sanitaire dans les hôpitaux.

Réceptionnant ce don des mains de M. Ali Hojeij, le ministre de la santé et de la population, le Prof Georges Moyen, a, au nom du président de la République, Denis Sassou Nguesso, remercié les donateurs pour cette marque de solidarité au peuple congolais.

Le Ministre a, ensuite, signifié que ces produits seront destinés aux ayants droit.

Pour terminer, le chef du département de la santé a conclu qu'un rapport circonstancié sera fait pour montrer la distribution de ce don. Toutefois, Hojeij Charity n'est pas à son premier geste au Congo, depuis 1981. Elle avait déjà affrété un cargo de 35 tonnes pour aide au peuple congolais.

### France - Congo

## Don d'un matériel médical de pointe au service de santé de l'armée

Dans le cadre du projet santé et au nom de M. Jean-François Valette, ambassadeur de France, le colonel Bertrand De Reboul, attaché de défense et chef de la mission de coopération de défense en République du Congo, a remis au médecin général de brigade Pascal Ibata, directeur de l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, de Brazzaville, une aide matérielle directe de la France au service de santé des Forces armées congolaises et de la gendarmerie, le 28 mars 2012.

Ce don, d'un montant de 9.178.358 francs Cfa (14.000 euros), est constitué d'un automate de mesure des gaz du sang et de ses consommables. Destiné au laboratoire de l'Hôpital central des armées Pierre Mobengo, cet équipement technique, dont ne disposait pas jusqu'à présent l'hôpital, va, désormais, permettre une analyse pointue des prélèvements sanguins des blessés et patients.

Les médecins pourront ainsi effectuer un diagnostic poussé des malades, qui permettra, par la suite, une prise en charge plus adaptée. L'automate va bénéficier à l'ensemble des malades hospitalisés dans les services médicochirurgicaux de l'hôpital militaire, permettant aussi de faire le bilan d'un blessé polytraumatisé sévère, d'en assurer son suivi en réanimation ou la surveillance du patient en phase postopératoire.

L'appareil offert par la France est un instrument de pointe qui permet de doser le «potentiel hydrogène (pH)» du sang chez les malades ou blessés. Techniquement, il assure le contrôle de l'état d'équilibre des ions H+ chez les patients, équilibre qui fait agir des systèmes tampons physiologiques complexes. La mesure des «gaz du sang» permet ainsi d'évaluer les différents paramètres de l'équilibre acido-basique et d'en rechercher les dysfonctionnements (acidose ou alcalose) lors de troubles des fonctions métaboliques viscérales ou de la fonction respiratoire. L'appareil mesure la pression artérielle en oxygène et la saturation, la pression artérielle de gaz carbonique et d'autres paramètres comme le Na++ (ion sodium), le K+ (ion potassium), le Cl- (ion chlore) ou encore l'hématocrite (H.c.t.).



## Airtel lance des services mobiles au Rwanda

La société tient à apporter de la valeur ajoutée à l'économie et à la communauté du pays à travers:

- 83 jours pour bâtir un réseau de bout en bout - le lancement le plus rapide sur des installations entièrement nouvelles dans l'histoire de l'Afrique subsaharienne
- L'investissement de 100 millions de dollars américains au cours des trois prochaines années
- La création, à travers cette opération, d'opportunités d'emplois directs et indirects dans le pays
- La contribution par Airtel à la vision du gouvernement rwandais de passer à une économie du savoir

**Kigali/New Delhi, 30 mars 2012: Bharti Airtel («Airtel») a annoncé aujourd'hui le lancement de ses opérations au Rwanda, élargissant ainsi sa présence sur le continent africain à 17 pays. La société Airtel a déjà indiqué qu'elle investira plus de 100 millions de dollars américains dans ses opérations au cours des trois prochaines années et créera des opportunités d'emploi direct et indirect.**

Réagissant sur le lancement, M. Manoj Kohli PDG (international) & directeur général adjoint de Bharti Airtel, a affirmé, «Nous sommes heureux de lancer nos opérations et d'apporter Airtel au peuple du Rwanda. Nous pensons que le Rwanda est un marché extrêmement prometteur et que ce lancement va renforcer davantage notre présence en Afrique de l'Est. Nous allons nous efforcer d'apporter des services de classe mondiale et abordables à nos clients au Rwanda et d'ajouter de la valeur à l'économie. Nous tenons à remercier le gouvernement rwandais pour nous avoir donné cette opportunité, et nous nous sommes engagés à l'aider à atteindre l'objectif de combler la fracture numérique dans le pays».

«Le gouvernement salue l'arrivée d'Airtel dans notre pays. Nous espérons nous associer au secteur privé pour fournir des services de télécommunications abordables, accessibles et de bonne qualité», a indiqué, pour sa part, le Très Honorable Dr Pierre Damien Habumuremyi, Premier Ministre du Rwanda. L'Honorable Dr Habumuremyi a poursuivi: «Nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée d'une connexion entre le Rwanda et le reste de

la région d'Afrique de l'Est et, en fait, avec le reste de l'Afrique. En ce moment où les Rwandais commencent à se lancer dans la création d'entreprises et à la recherche de partenaires régionaux, les sociétés de télécommunications - comme Airtel - qui sont capables d'offrir l'accès à un réseau panafricain sans fil, deviennent un élément essentiel de l'expansion».

Airtel a également signé un partenariat avec IBM dans l'optique de permettre à l'opérateur de télécoms d'offrir une expérience client de qualité supérieure au Rwanda. Le partenariat verra IBM déployer et gérer les Technologies de l'information (TI) et les applications pour soutenir davantage l'objectif que s'est assigné Airtel d'offrir des services mobiles innovants. «Dans le cadre de notre contrat stratégique de services, nous sommes fiers d'être aux côtés d'Airtel à l'occasion de son entrée sur le marché rwandais et de garantir des niveaux de soutien les plus élevés», a assuré M. Steve Martin, vice-président d'IBM et haut cadre du projet à Airtel Afrique. «Le Rwanda est un important marché pour IBM et nous renforçons activement notre présence locale et augmentons notre capacité de service aux clients et partenaires dans le pays», a-t-il poursuivi. Ericsson, le premier fournisseur mondial de services et de technologie aux opérateurs télécoms, a été choisi pour gérer le ré-

seau de bout en bout, y compris les solutions OSS/BSS et les services gérés.

Lars Lindén, chef de la région de l'Afrique subsaharienne pour Ericsson, a, quant à lui, déclaré: «Cette solution utilise le tout dernier portefeuille d'Ericsson et sera le premier réseau Airtel conçu comme une



Pendant la cérémonie de lancement ...

En outre, ce lancement a établi un nouveau record. «Le premier appel a été effectué sur le système le

marchés de télécoms les plus dynamiques d'Afrique et, d'après les chiffres de l'Institut national de la statistique du Rwanda, la pénétration mobile dans le pays se situait à 38,4 % en juillet 2011. La croissance rapide du secteur privé - y compris les infrastructures de télécommunications et les TIC - présente plusieurs opportunités pour le développement industriel et économique du pays. En effet, d'après la Banque mondiale, chaque 10 % de pénétration du haut débit se traduit en une augmentation d'1,3 % du PIB par capita dans les pays en développement.

L'Agence de régulation des services publics du Rwanda (RURA) a octroyé à Airtel une licence, l'année dernière pour l'opération des services mobiles GSM 2G et 3G. Actuellement, la marque Airtel compte des opérations en Afrique francophone et anglophone dans les pays suivants: le Burkina Faso, le Tchad, le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigeria, les Seychelles, la Sierra Léone, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.



... des services mobiles au Rwanda.

solution toutes IP. En d'autres termes, Airtel sera en mesure d'offrir des services de pointe à ses abonnés, d'étendre ses activités rapidement pour satisfaire la croissance rapide, et de continuer à réduire les dépenses de fonctionnement».

7 mars. Il n'a fallu que 83 jours pour bâtir ce réseau de bout en bout - le lancement le plus rapide sur des installations entièrement nouvelles dans l'histoire de l'Afrique subsaharienne», a-t-il ajouté.

Le Rwanda fait partie des

### A propos de Bharti Airtel Limited

Bharti Airtel Limited est l'une des plus grandes sociétés de télécommunications intégrées dans le monde avec des opérations dans 19 pays d'Afrique et d'Asie. Basée à New Delhi, en Inde, la société fait partie des cinq plus grands opérateurs de téléphonie mobile dans le monde en termes de nombre d'abonnés. En Inde, elle offre des services variés, notamment les services mobiles 2G et 3G, les lignes fixes et le haut débit ADSL, l'IPTV et le DTH, les entreprises de services et les services NLD/ILD. Dans le reste des opérations, elle fournit des services mobiles 2G et 3G. Bharti Airtel comptait plus de 246 millions d'abonnés dans l'ensemble de ses activités à la fin du mois de février 2012. Pour en savoir plus, bien vouloir consulter le site [www.airtel.com](http://www.airtel.com)

Pour d'amples informations, veuillez contacter:

Michael Okwiri  
VP chargé de la communication institutionnelle  
Airtel Afrique  
[michael.okwiri@africa.airtel.com](mailto:michael.okwiri@africa.airtel.com)



Mutrado (Mutuelle des travailleurs des douanes)

## Les membres du conseil d'administration en conclave

Les membres du conseil d'administration de la Mutrado (Mutuelle des travailleurs des douanes) tiennent, cumulativement, leurs sessions extraordinaire et ordinaire, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville. La cérémonie d'ouverture de ces sessions était présidée par Casimir Bopoumbou Payad, président du conseil d'administration de la Mutrado, le mardi 3 avril 2012. Elle a été rehaussée de la présence de Jean Blaise Onanga, directeur général des douanes et des droits indirects. Qui avait à ses côtés Fidèle Manda, directeur départemental des douanes et des droits indirects de Brazzaville. Ces sessions vont marquer la vitalité de la caisse sociale, selon les organisateurs.



De g. à d.: Casimir Bopoumbou Payad, Jean Blaise Onanga et Fidèle Manda.

l'année 2010, le règlement financier de la Mutuelle des travailleurs des douanes et le budget 2010.

En session ordinaire, la réflexion est focalisée, essentiellement, sur le rapport d'activités de l'année 2011 et l'adoption du budget prévisionnel de l'année 2012.

La dernière session ordinaire du conseil d'administration de la Mutrado s'est tenue du 7 au 8 avril 2011. A cette occasion, les administrateurs s'étaient convenus de tenir une session extraordinaire, qui n'avait pu se tenir, pour des raisons de contexte budgétaire. A ce titre, ils avaient décidé de la cumuler avec cette session ordinaire, pour minimiser les coûts. A la cérémonie d'ouverture, le président du bureau exécutif national de la Mutrado, Gustave Biadi, a rassuré: «Notre appréciation des dossiers

aboutira à des conclusions encourageantes, pour l'image de la mutuelle. Ces deux sessions vont donner un autre élan à la mutuelle, et surtout, encourager les membres du bureau exécutif national à travailler avec méthode et persévérance».

La Mutrado est une association de tous les douaniers en activité. Elle a pour but de renforcer l'esprit de corps et de solidarité entre les membres et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agents des douanes et de leur famille. Depuis son existence, les membres de la Mutrado se sont engagés à promouvoir la solidarité, l'entraide et la prévoyance des risques sociaux.

Philippe BANZ

Les travaux de ces sessions prennent fin ce vendredi 6 avril 2012. Pendant quatre jours, les administrateurs de la Mutrado, venus de Brazzaville, de Pointe-Noire et des autres localités du pays, examinent et analysent plusieurs dossiers liés au fonctionnement de leur organisation. Ainsi, pour la session extraordinaire, ils se penchent et apprécient les documents relatifs au rapport d'activités de



REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE  
PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE  
BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE  
Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo  
BP 2120 BRAZZAVILLE  
Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43  
Email: dgh\_ucp@yahoo.fr



### Avis d'Appel d'Offres National

Date: vendredi 06 avril 2012

Appel d'Offres No: 170 MEH/DGH/PABP/CEP

Marché: travaux de construction de latrines publiques aux établissements:  
- CSI TCHIMBAMBA, CSI Hygiène Scolaire, CSI Jeanne Vialle MAHOUATA, CSI MVOUMVOU, CSI PK8 (15 décembre 1997), CSI PAMBOU Benjamin, CSI TCHINIAMBIZ et CSI SIAFOUMOU.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fond africain de développement, en différentes monnaies pour financer le coût du projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire". Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de "Construction de latrines publiques, dans les écoles et marchés ci-dessus citées à Pointe Noire", en République du Congo.

2. La cellule d'exécution du projet (CEP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation en lot unique, des travaux de construction de latrines publiques aux établissements: CSI TCHIMBAMBA, CSI Hygiène Scolaire, CSI Jeanne Vialle MAHOUATA, CSI MVOUMVOU, CSI PK8 (15 décembre 1997), CSI PAMBOU Benjamin, CSI TCHINIAMBIZ et CSI SIAFOUMOU.

3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du projet Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire (PABP), Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie, 4<sup>e</sup> étage, Porte 408 Brazzaville-Congo, Email: dgh\_ucp@yahoo.fr, tél: 06 896 00 02, B.P.: 2120 Brazzaville-Congo.

4. Le Dossier d'appel pourra être obtenu au siège de la CEP contre présentation d'une quittance

de versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) FCFA. Le paiement se fera en espèces. Pour les soumissionnaires non-résidents, ce montant devra être majoré d'un montant de Deux Cent Mille (200.000) CFA pour l'envoi du Dossier d'Appel d'Offres par courrier rapide (e.i.GHL). dans tous les cas, les frais occasionnés par ce paiement sont à charge du soumissionnaire.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux, édition de septembre 2009 publié par la Banque africaine de développement.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 00 et doit être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) FCFA.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 30, à l'adresse ci-dessus indiquée. Projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire"

Direction Générale de l'Hydraulique / Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie / 4<sup>e</sup> étage Porte 408 Brazzaville-Congo  
Email: dgh\_ucp@yahoo.fr / B.P.: 2120 Brazzaville-Congo / Tél: (242)066298880 / (242)068960002

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE  
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,  
Sis 35, avenue de Auxence ICKONGA, 1<sup>er</sup> étage immeuble IWANDZA  
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.  
Tél: (242) 05 536.17.98/06 665.34.83  
E-mail: ludomoungungu@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE CONSTITUTION AL SAFIYAH TRAVELS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 5.000.000 de Francs CFA  
Siège social: BRAZZAVILLE  
(République du Congo)

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville, a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale, suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du dix-sept mars deux mil douze, enregistré le 19 mars 2012, sous folio 50/5 et numéro 1047 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo), présentant les caractéristiques suivantes:

- **DENOMINATION:** AL SAFIYAH TRAVELS;
- **FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
- **OBJET:**  
- L'Activité d'agence de voyages:  
• l'organisation de voyages ou de séjours individuels ou collectifs ou la vente des produits de cette activité;  
• la prestation de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la réservation et la délivrance de titres de transports, la location pour le compte de sa clientèle, de moyens de transports, la réservation de chambres dans des établissements d'hébergement touristique, la délivrance de bons d'hébergement et/ou de restauration;  
• la prestation de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de circuits, de visite de villes, de sites ou de

monuments historiques, le service de guides et d'accompagnateurs de tourisme;  
• **DUREE DE LA SOCIETE:** 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;  
• **SIEGE SOCIAL:** Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), avenue Félix EBOUE (Face au Trésor Public Congolais), centre-ville, Boîte postale 2023;  
• **CAPITAL SOCIAL:** le capital social, fixé à la somme de cinq millions (5.000.000) de francs CFA, est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA Chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique;  
• **IMMATRICULATION:** la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 20 mars 2012, sous le numéro CG/BZV/12 B 3330;  
• **DEPOT LEGAL:** le 20 mars 2012, au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 12 DA 369;  
• **GERANCE:** Monsieur BATHILY Aloseyn est nommé gérant, pour une durée illimitée.

Pour Avis

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE  
Notaire

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY  
NOTAIRE  
Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville  
93, Avenue de l'Indépendance, Rez-de-chaussée des immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto, Centre-Ville; B.P: 2134;  
Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 20 11  
E-mail: alainmongo2001@yahoo.fr

### INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 20 Février l'an deux mille douze, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 27 Février 2012, F 036/6, sous le numéro 584, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «LOPONE»;
- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité;
- Siège social:** Brazzaville, 8, rue Equateur; Arrondissement VI-Talangaï;
- Objet social:**  
• Commerce de biens de consommation non alimentaire;  
• Maintenance de matériels informatiques et équipements de bureau;  
• Réparation d'articles personnels et domestiques;  
Et toute activité non contraire aux présents statuts;
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;
- Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;
- Gérance:** La Société a pour Gérante statutaire Madame Emilienne EPOU;
- Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville:** le 15 Mars 2012, sous le numéro RCCM CG/BZV/12 B 3293.

Pour avis

Maitre Alain MONGO MOMBOULY  
Notaire

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY  
NOTAIRE  
Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville  
93, Avenue de l'Indépendance, Rez-de-chaussée des immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto, Centre-Ville; B.P: 2134;  
Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 20 11 - E-mail: alainmongo2001@yahoo.fr

### INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 27 Février l'an deux mille douze, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 27 Février 2012, F 039/12, sous le numéro 634, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «ADS BUSINESS»;
- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité;
- Siège social:** Brazzaville, 5, rue des Maraîchers; Quartier Mpila; Arrondissement VI-Talangaï;
- Objet social:** • Commerce de gros de biens de consommation non alimentaire;  
• Imprimerie; • Construction; • Travaux publics;  
• Maintenance de matériels informatiques et équipements de bureau; • Conseil informatique et développement de logiciels;  
• Commerce de véhicules automobiles.
- Et toute activité non contraire aux présents statuts.
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;
- Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;
- Gérance:** La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Davy Suspens AHOUE;
- Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville:** le 16 Mars 2012, sous le numéro RCCM CG/BZV/12 B 3295.

Pour avis

Maitre Alain MONGO MOMBOULY  
Notaire

Messe chrismale dans l'archidiocèse de Brazzaville

«Formons le corps du Christ, en vue de répondre à l'appel du Seigneur»!

La messe chrismale du Jeudi Saint, premier jour du triduum pascal, laquelle tient lieu de fête des prêtres et de renouvellement des promesses de leur sacerdoce ministériel et où ils se retrouvent autour de l'évêque, a été célébrée à travers le monde, comme l'exige la tradition de l'Eglise. C'est ainsi que jeudi 5 avril 2012, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville a présidé cette traditionnelle messe en la cathédrale Sacré-Cœur. Mgr Jan Romeo Pawlowski, nonce apostolique au Congo et au Gabon ainsi que cent cinquante-deux prêtres, vêtus tous des chasubles uniformes y ont concélébré. Parmi eux, le supérieur provincial de la congrégation des pères du Saint Sacrement, accompagné de son confrère.



Les prêtres concélébrants à la fin de la procession de sortie.

**A**u nombre des participants à cette célébration eucharistique animée conjointement par la chorale des grands séminaristes et le chœur diocésain des Amis du Grégorien, figuraient entre autres, Jeanne Françoise Leckomba Loumeto Pombo et Jean Claude Ganga, anciens ministres tous deux, les responsables diocésains des mouvements d'apostolat ainsi que les membres des conseils pastoraux paroissiaux des différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville. Au cours de l'homélie, Mgr Anatole Milandou, a d'abord, circonscrit les différents contours et spécificités de cet événement, pendant lequel, le peuple chrétien fait mémoire du dernier repas que Jésus avait partagé avec ses disciples. A cet effet, l'ordinaire de Brazzaville a interpellé les prêtres sur la vertu de l'obéissance qui doit caractériser leur ministère. Plai-

dant pour une communion fraternelle marquée par l'obéissance des prêtres à l'évêque, Mgr Anatole Milandou a poursuivi en ces termes: «*Formons le corps du Christ, en vue de répondre à l'appel du Seigneur!* Pour mettre davantage un accent sur l'obéissance du prêtre à son évêque, l'archevêque a fait siens les propos de Saint Cyprien d'Antioche: «*Un prêtre qui n'obéit pas à son évêque mérite d'être exclu. L'obéissance d'un prêtre à son évêque est ce qui caractérise le ministère d'un prêtre et justifie sa présence à la tête d'une paroisse*». En revanche, il a encouragé les prêtres à prendre une part active à la formation permanente et aux retraites annuelles organisées en leur faveur. Dans le souci de booster les prêtres à y participer davantage, l'archevêque ne s'est pas empêché de citer les exemples édifiants de certains aînés prêtres qui étaient assi-

gés à la formation permanente, à l'instar de Barthélemy Batantu, Louis Badila, Félix Békiabéka, Jules Kiyindou, etc. Par ailleurs, l'ordinaire de Brazzaville a stimulé la générosité mêlée de compassion de ses prêtres et fidèles chrétiens, à l'endroit des victimes de la tragédie du 4 mars 2012. Pour ce faire, il a félicité les paroisses qui ont réagi à la suite de sa circulaire du 6 mars, et a demandé à celles qui n'ont encore rien fait, d'emboîter le pas. Terminant son homélie, Mgr Anatole Milandou a, une fois encore, appelé ses prêtres à l'obéissance afin de former un corps qui soit semblable à celui du Christ, dans lequel se reconnaissent, si aisément, les vertus de la communion dans l'obéissance, la fraternité dans l'amour, etc. Après l'homélie, conformément au rituel liturgique prévu par l'Eglise, en pareilles circonstances, l'arche-

vêque a béni les huiles saintes, notamment, l'huile des malades, des catéchumènes et le Saint Chrême. Peu avant la fin de la messe, Mgr Jan Romeo Pawlowski, a remercié les personnes de bonne volonté qui ont volé au secours des personnes sinistrées, et a fustigé l'attitude de certains donateurs qui en font une occasion de publicité en se photographiant avec les divers dons destinés aux personnes victimes de cette tragédie. Dans cet élan, il a énuméré les différents gestes de charité reçus des Eglises d'Italie, de l'archidiocèse de Libreville, de Bangui, et même des quatre séminaristes de son diocèse d'origine, dans sa Pologne natale, qui ont envoyé par son truchement, 150 dollars américains, etc. Tout cela a été transmis à l'archevêque de Brazzaville. Intervenant en dernier lieu, Mgr

Conférence épiscopale du Congo  
Voyage à Kinshasa à l'occasion des ordinations épiscopales du 15 avril

Jeudi 2 février 2012, le Pape Benoît XVI a nommé deux évêques auxiliaires pour l'archidiocèse de Kinshasa, en RDC. Il s'agit de: Monseigneur Timothée Bodika Mansiyai et de Monseigneur Sébastien Muyengo. Les ordinations épiscopales auront lieu à Kinshasa, dimanche 15 avril 2012. Voici quelques informations et orientations pour tous ceux qui désirent se rendre à Kinshasa à l'occasion de cette cérémonie:

1. Aller: le 14 avril 2012 et retour: le 16 avril 2012
2. Participation financière: 32.200 FCfa pour:  
Canot rapide: 22.000 FCfa  
Laissez-passer: 3.000 FCfa  
Droit portuaire-BZV: 1.200 FCfa  
Fouille-BZV: 1.000 FCfa  
Droit portuaire-Kin: 5.000 FCfa
3. Dernier délai d'inscription: Mardi 10 avril 2012 (les démarches à l'immigration seront effectuées le mercredi 11 avril, sur la base d'une liste collective).
4. Dépôt des passeports ou cartes d'identité: vendredi 13 avril 2012
5. Rassemblement pour le départ: samedi 14 avril 2012, à partir du Cio (aumônerie), à 13h.
6. Départ pour le beach à partir du Cio, à 14h00.

Monseigneur Louis PORTELLA-MBUYU  
Evêque de Kinkala  
Président de la Conférence Episcopale du Congo

4 septembre 1952-4 septembre 2012

La Semaine Africaine célèbre ses 60 ans

Vos commentaires, vos critiques, vos suggestions, nous intéressent pour améliorer le contenu de notre rubrique.

Anatole Milandou, a réitéré son appel à l'endroit des prêtres pour qu'ils participent à la formation permanente et à la retraite annuelle, afin de rendre fructueuse leur communion à leur évêque. De même, a-t-il rappelé que les structures de l'Eglise catholique ont été en-

dommagées, ce qui nécessitera un élan de générosité de la part du peuple de Dieu, après que l'Etat ait réagi dans ce sens, et en attendant de compléter avec ce qui est déjà disponible.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ANNONCE LEGALE

Le conseil d'administration de la société GRASSET SPORAFRIC, dont le siège social est sis B.P: 334, BRAZZAVILLE-CONGO, par la voix de son Président, chargé le cabinet d'avocats de MAITRE EMMANUEL OKO d'insérer au journal d'annonces légales «La Semaine Africaine», les informations suivantes:

Suite à la parution au sein du numéro 3178 du Vendredi 23 Mars 2012 de «La Semaine Africaine» d'une insertion dans la rubrique «ANNONCE LEGALE» d'assertions fausses, fantaisistes, putatives et diffamatoires, le Conseil d'Administration informe les récipiendaires et lecteurs de ces propos calomnieux des faits suivants:

La SA GRASSET SPORAFRIC n'est pas dans l'indivision, la Cour de Cassation de PARIS et les Tribunaux Congolais ayant définitivement réglé cette succession.

Augustine GRASSET ne détient aucune action de la SA GRASSET SPORAFRIC.

Augustine GRASSET s'est vu déboutée de l'ensemble des procédures intentées à l'encontre de Monsieur Claude GRASSET.

Et cela:

- En France, devant les Tribunaux d'instance, les Cours d'appel et la Cour de Cassation.
- Au Congo, devant les Tribunaux d'instance, les Cours d'appel et la Cour Suprême.

Augustine GRASSET n'est pas habilitée à s'exprimer au nom de GRASSET SPORAFRIC.

Les propos mensongers d'Augustine GRASSET sont donc sans aucun fondement juridique, et n'ont pour but que de ternir l'image de la société et de ses dirigeants.

POUR INSERTION  
Maître Emmanuel OKO  
Avocat au Barreau de Brazzaville  
Dûment mandaté

**BUROTOP IRIS**   
www.burotop.com

Ordinateur portable Netbook ACER Aspire One

**219.500** FCFA\*HT

Écran 10.1"  
Mémoire RAM : 2Go  
Disque dur : 320Go  
Webcam intégrée

+ Licence Windows 7 + Android  
+ Microsoft office 2010  
+ Sac de transport

\*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - apres Rond Point Kassai / Tel: 04 453 53 53 - 05 563 63 63



## Association Bongwana

### Poser des mots, pour vaincre les maux du 4 mars 2012: cri du cœur des jeunes congolais

Mesdames et Messieurs, Chers invité(e)s,

Il y a eu un drame à Brazzaville le 4 mars 2012. Un quartier entier a été rayé de la carte en une fraction de secondes, faisant de Mpila un tas de ruines. La mort est arrivée comme sournoisement pour tuer, égorger et voler. La mort, oui la mort a frappé ce jour là.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Votre présence dans cette emblématique salle du Palais des Congrès donne toute sa signification à cette journée. En effet, le 11 mars 2012, on se souvient que c'est ici, en présence du Chef de l'Etat, que toute la Nation congolaise a, solennellement, rendu un dernier hommage aux victimes de la tragédie du 4 mars 2012. Une fois encore, ici et maintenant, nous rendons hommage aux sinistrés et disparus du 4 mars 2012.

Distingués invités Mesdames et Messieurs, Les honneurs et les hommages ne suffisent pas. Ils ne sont rien si nous ne les accompagnons pas de notre affection et de notre estime. C'est pour cela que les jeunes du Congo, de Brazzaville, à travers l'Association Bongwana, organisent, ce soir, cette rencontre autour du slam, de la danse et du théâtre, sous le thème: «Poser des



Joseph Noumazalayi.

mots pour vaincre les maux du 4 mars». On aurait bien voulu dire ces vers: «Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage, ou qui, comme celui-là qui conquiert la toison, et puis est retourné plein d'usage et raison vivre entre ses parents le reste de son âge...». Mais hélas, certains bienheureux ont raté leur voyage. Ils se retrouvent handicapés, d'autres encore sous le choc, et ceux qui sont partis ont, malheureusement, effectué, ce 4 mars 2012, un voyage sans retour. Ils ne pourront plus vivre avec nous le reste de nos âges. Ce jour-là, tout le monde avait pris la poudre d'escampette. Les gens couraient dans tous

les sens. C'était «apocalypse now». Ce jour-là, nous avons compris la profondeur de ces paroles du prêtre ou du pasteur: «Préparez-vous en conséquence, car la mort est là à la porte de chacun, et de tous». Ce jour-là, nous nous sommes tous dits: «Comment est-ce possible?»; «Comment cela a-t-il pu nous arriver?»; et mon voisin a répondu: «Il n'y a que Dieu qui puisse tout nous dire». Oui, personne n'avait la réponse, personne ne saurait dire ce qui s'est passé ce jour-là, sauf l'Eternel; sauf une enquête judiciaire telle qu'initiée par le Chef de l'Etat, pour nous éclairer sur les circonstances exactes de la catastrophe. On va encore s'interroger. On voudra encore comprendre. Mais, la tristesse de la vérité est si évidente. Les larmes coulent de nos yeux, le sang saigne encore de nos veines. Les cœurs sont brisés. Des projets et convictions sont ébranlés. La douleur est là.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, Le drame est passé. Le Congo est triste, mais nous n'allons pas baisser les bras, car la vie continue. C'est pourquoi, ce soir, nous voulons positiver, en écoutant ces vers, ces rimes et en regardant ces danses de notre jeunesse qui a tant soif de vivre et qui en a marre des maux.

En vérité, les jeunes Congolais veulent, aujourd'hui et maintenant, agir et faire parler leur cœur par la plume, pour vaincre la douleur. De ce drame, les jeunes ont payé un lourd tribut. Ils ont vu de nombreux parents mourir, ils ont vu des amis partir, ils côtoient encore de nombreux blessés. Il y a parmi eux d'innombrables orphelins, de sans abris et de disparus. Leurs écoles, lieu idéal de mûrissement de leur avenir, sont détruites. C'est pourquoi ils ont décidé de figer dans leurs mots, ces maux qui les accablent. Ils ont choisi le slam, la danse, le théâtre pour dire et surmonter la douleur. Le slam, poésie, est un art de la parole qui brûle en nos âmes et nous permet de surmonter toute douleur.

Distingués invités Mesdames et Messieurs, L'homme est fragile. Il est aussi conscient de sa fragilité que de la vanité de son existence. C'est pourquoi il pense. Il pense pour se détourner d'une existence aussi passagère. Il pense pour transcender sa temporalité et négocier l'éternité. Il pense pour apprivoiser et comprendre les circonstances parfois fatales de son existence. C'est parce que l'Homme est fragile qu'il a inventé les arts et les lettres. Il a inventé la poésie pour porter au langage l'indicible et l'ineffable. Il a inventé

## IN MEMORIAM

Béatrice LECKO-LOCHET (7 Avril 2007 - 7 Avril 2012)



Voici exactement cinq ans, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu, le Tout Puissant, de rappeler à Lui, notre Chère Epouse et Maman, Béatrice LECKO-LOCHET, décédée à Orléans (France), le 7 Avril 2007, dans sa quarante-neuvième année. Elle a été inhumée, le 18 Avril 2007, au Cimetière Intercommunal les I.F.S de Saran (France).

En commémorant le cinquième anniversaire de sa disparition, son époux Jean-Claude LECKO-LOCHET, ses enfants: Péronille, Christy, Florbella, Emma, Brian; sa petite-fille Chloé, prient tous ceux qui l'ont connue, aimée et vécu avec elle, ainsi que ceux qui les ont soutenus, de façon multiforme, lors de ses obsèques, de se joindre à leurs intentions de prière.

Que le Seigneur t'accorde le repos éternel et fasse briller sur toi la lumière sans fin. Que ton âme se repose en paix et que la terre du cimetière des I.F.S te soit toujours légère. «Le Seigneur avait donné, le Seigneur a repris». Ton Epoux et tes enfants

les mots pour panser les maux.

Distingués invités Mesdames et Messieurs, Ici, nous allons créer la chaîne de solidarité des cœurs, la chaîne de l'amour et de l'espérance. C'est pourquoi nous disons notre reconnaissance à tous ces pays frères qui nous accompagnent dans cette épreuve. Nous remercions tous ces Chefs d'Etat qui ont adressé à leur homologue congolais, Denis Sassou Nguesso, des messages de compassion. Nous n'oublierons jamais la

justesse des mots et le pragmatisme des actes que le Président Denis Sassou Nguesso fait montre depuis les premières heures de ce drame. Merci à tous ceux qui ont soutenu la tenue de cette rencontre. Que l'espoir renaisse encore davantage car ce Congo nous le voulons uni et indivisible. Oui, distingués invités, Mesdames et Messieurs, au-delà de nos gémissements, espérons.

Joseph NOUMAZALAYI

## LES CLANS TCHIMPANANA ET TCHIN-KONGO

République du Congo  
Unité\*Travail\*Progrès

Objet: Lettre ouverte

A  
Monsieur NGOULOU Antoine,  
Sous-préfet de Tchiamba-Nzassi

Monsieur,  
Suite à votre lettre d'information n°066/MID/DKID-T-NZICAB du 15 Mars 2012 adressée au Chef du Commissariat spécial de Police, Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Tchiamba-Nzassi faisant état d'une certaine agitation qui devrait aboutir, le 25 Mars 2012, visant entre autre, la destitution du Chef de village de Djéno et que les meneurs seraient les responsables des Clans Tchimpanana et Tchinkongo, nous avons l'honneur de venir par la présente lettre ouverte dire que vous venez, là, une fois de plus, de dévoiler votre haine que vous avez toujours contre les Clans Tchimpanana et Tchinkongo, suite à votre incompétence notoire de ne pas faire aboutir la constatation à Djéno. Monsieur le Sous-préfet, les responsables des Clans Tchimpanana et Tchinkongo sont des hommes et des femmes mûrs. Par conséquent, ils savent que personne, et personne n'a le monopole de troubler l'ordre public à Djéno qui représente les intérêts économiques du pays. Officier de votre rang, incriminer les responsables des Clans Tchimpanana et Tchinkongo sur la base d'une simple rumeur sans fondement, ce comportement instigateur ne vous honore pas. Pour votre gouverne, la même date du 25 Mars 2012, nous étions tous attendus chez le Roi pour que ton collectif de familles arrivistes vienne démontrer qu'il a aussi des terres à Djéno. Aussi, pour votre petite histoire, depuis nos ancêtres, les Clans Tchimpanana et Tchinkongo ont eu pour terre le village de Djéno. Il était l'un des plus grands sites peuplés de la Province côtière de Loandjili et dans le nouveau Royaume Loango et que les autres familles sont vassales. Elles payaient tribut aux clans autochtones. En 1969, sous le règne du Président Marien Ngouabi, ce sont nos grands-parents des Clans Tchimpanana et Tchinkongo qui ont reçu la société ELF-Congo à Djéno. Ensuite, le 1<sup>er</sup> Décembre 2008, lors de la fête de l'amitié de la société Total E&P Congo, les Clans Tchimpanana et Tchinkongo ont organisé les rituels comme recommande la coutume Mu Djéno. Nous vous invitons devant le Roi à Bwali, pour nous démontrer le contraire, car la politique de la chaise vide ne règle rien.

Bonne Compréhension

Pour le Clan TCHIMPANANA  
Président du Bureau Exécutif  
Lomerge Raymond

Pour le Clan TCHIN-KONGO  
Président du Bureau Exécutif  
Rigobert TCHIBOUANGA



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
PA n° Q800-CG- Financement IDA / Unité d'Exécution du Projet  
B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel: 05 551 96 11, Courriel: [prctg@yahoo.fr](mailto:prctg@yahoo.fr)

## AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001/PRCTG II/12

« Recrutement d'un consultant individuel international en vue de l'appui au Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance II (PRCTG II), pour l'élaboration des dossiers d'appels d'offres internationaux (DAOI) sur l'informatisation des administrations publiques »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) une avance de préparation (PA n° Q800-CG) du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance II (PRCTG II), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ladite avance pour financer les services de consultants ci-après: Recrutement d'un consultant individuel international en vue de l'appui au PRCTG pour l'élaboration des DAOI sur l'informatisation des administrations publiques.  
2. L'objectif de la mission est d'appuyer le PRCTG dans l'élaboration des DAOI sur l'informatisation des administrations publiques y compris dans l'assistance à toutes la procédure de passation de marchés. La durée de la mission est de deux (02) mois discontinus.  
3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants:  
- les copies certifiées conformes des diplômes;  
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client, méthodologie mise en œuvre et résultats obtenus);  
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax,

Courriel).

Profil du Consultant:  
- être titulaire d'un Diplôme d'Enseignement Supérieur (BAC + 5) en Informatique, en développement des projets et programmes, en gestion informatique et réseau, finances publics ou tout autre diplôme équivalent;  
- avoir réalisé des études, des missions de suivi ou des travaux similaires;  
- avoir une bonne connaissance des pays de l'Afrique centrale;  
La connaissance des réformes sur la gestion des finances publiques en République du Congo serait un atout.  
4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.  
5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00.  
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 25 avril 2012 à 16 heures précises:

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
UNITE D'EXECUTION DU PROJET  
SECTION PASSATION DES MARCHES  
B.P 2116 Brazzaville, République du Congo  
Derrière le Commissariat Central  
Courriel : [prctg@yahoo.fr](mailto:prctg@yahoo.fr)

Brazzaville, le 05 avril 2012

Le Coordonnateur  
Marie Alphonse ITOUA

## Drame de Mpila

# Les partenaires techniques et financiers du Congo disposés à aider le gouvernement dans la reconstruction des maisons

Pierre Moussa, ministre d'Etat, coordonnateur du pôle économique, chef de la sous-commission technique d'évaluation des dégâts, du comité national de crise, de la tragédie de Mpila, a eu mardi 27 mars 2012, au siège de son département, une séance de travail avec les partenaires techniques et financiers du Congo, représentés par les chefs d'agences du système des Nations Unies, les ambassadeurs accrédités au Congo, notamment celui des Etats-Unis d'Amérique, Christophe W. Murray, et les Ongs internationales représentatives. La délégation de cette communauté internationale était conduite par Lamin M. Manneh, coordonnateur du système des Nations Unies au Congo.

Dans le cadre de l'aide humanitaire, les partenaires sont prêts à accompagner le gouvernement dans la reconstruction et la réhabilitation des maisons détruites et endommagées, lors de la tragédie de Mpila, le 4 mars 2012. Le ministre Pierre Moussa a fait savoir à ces partenaires qu'un comité national de crise, sous la tutelle de la présidence de la République, a été mis en place. Il est dirigé par Firmin Ayesa, ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République. Et, une sous-commission technique d'évaluation des dégâts est chargée de trouver des solutions idoines, après ce drame.

Après le point sur la réponse humanitaire, les débats ont été axés sur le défi de logements, de nourriture et d'hygiène dans les sites des sinistrés. Mais, le volet reconstruction et réhabilitation des maisons a fait l'objet d'une attention particulière. Ils ont examiné et discuté de l'état d'avancement de ce volet par le gouvernement, par rapport à la planification du processus et des différentes options, déjà, adoptées, ainsi que des différentes étapes pour y parvenir.

Pour réaliser la reconstruction, plusieurs étapes sont à franchir, ont signifié les diplomates.

Aussi ont-ils soumis cette question à la réflexion et à la réorientation de leurs programmations pour accompagner le gouvernement, dans le cadre de toutes les activités liées à la reconstruction. Cette séance a permis aux partenaires techniques et financiers de s'enquérir des derniers développements de la situation, notamment la réponse nationale à la tragédie de Mpila, surtout en ce qui concerne le volet reconstruction; de s'informer sur les détails concernant les structures et les mécanismes de planification des activités de reconstruction; de mieux comprendre l'articulation précise entre les volets reconstruction et humanitaire; d'avoir une meilleure visibilité des initiatives et des autres activités de reconstruction à court, moyen et long terme, etc.

Après la dernière visite, sur le terrain, des agences des Nations Unies, les partenaires ont pu mesurer, à nouveau, le travail considérable, qui a été, déjà, réalisé tant par le gouvernement que par les équipes multidisciplinaires d'experts venus en appui aux initiatives plurielles d'assistance aux populations.

Toutefois, des défis ont été relevés, pour permettre aux personnes déplacées de retrouver



Lamin M. Manneh et Pierre Moussa.

les conditions d'une vie normale. Les partenaires ont redynamisé plusieurs commissions sectorielles, qui sont à pied d'œuvre sur le terrain dans les sites d'accueil et en dehors des sites, notamment en ce qui concerne la santé, la protection et l'abri, la coordination des sites et logistique, la fourniture d'articles non alimentaires, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, les vivres et l'alimentation, l'éducation, l'appui psychosocial et le déminage, etc.

Pour Lamin M. Manneh, « Dans le cadre de cette assistance d'urgence aux populations, nous avons réussi à inscrire nos engagements respectifs, chacun dans son domaine, selon une logique de complémentarité comprenant l'ensemble des agences du système des Nations Unies, les partenaires et les donateurs, ainsi que les Ongs travaillant avec la partie gouvernementale, pour apporter une réponse rapide et continuer à évaluer la situation. Des appuis multiformes ont été

apportés, dès les premières heures de la catastrophe et se renforcent, au fur et à mesure, que les besoins sont mieux identifiés. Il reste, néanmoins, beaucoup de gap, au nombre desquels: la gestion des sites, la relocalisation des sinistrés, la gestion des stocks et le contrôle de leur transport sur les sites, afin d'éviter des fuites relevées en cours de route, et, enfin, la question de la reconstruction. »

Quant à Pierre Moussa, il a déclaré: « Il est question que l'Etat accélère, rapidement, l'exécution des programmes immobiliers en cours. Nous avons lancé un appel pour que la communauté internationale contribue à nous aider à améliorer la vie dans des sites des sinistrés et avoir des offres des maisons mobiles à monter, rapidement, pour les reloger, rapidement. »

Philippe BANZ  
et Pascal NGALIBO-YALA

## Partenariat

# L'E.s.g.a.e et la Cope s'engagent pour l'adéquation formation-emploi

Un accord de partenariat a été signé, jeudi 29 mars, à Moukondo, à Brazzaville, entre l'E.s.g.a.e (Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises), représentée par son directeur général, le Pr. Roger Armand Makany, et la Cope (Congolaise de peinture), représentée par son Pdg, Joachim Ndinga, dans le cadre de l'adéquation formation-emploi. En présence du personnel et des étudiants de cette école.

Cet accord vise à favoriser un dialogue permanent sur les besoins et attentes entre les deux partenaires et, à identifier des actions spécifiques visant le développement mutuel des deux.

Dans la mise en œuvre de cet accord de partenariat, l'E.s.g.a.e formera des agents de la Cope à des prix préférentiels, dans le cadre de la formation professionnelle de mise à niveau, de recyclage, d'approfondissement, de spécialisation ou diplômante: des formations de courte ou de longue durée. Elle apportera, en outre, son expertise dans la mise en place d'études et d'analyses et ouvrira ses portes à la Cope en fonction des emplois du temps pour des communications professionnelles.

De son côté, la Cope offrira des stages aux étudiants de l'E.s.g.a.e suivant les besoins

de l'entreprise; recrutera des diplômés de l'E.s.g.a.e pour des C.d.d. (Contrat à durée déterminée) et C.d.i (Contrat à durée indéterminée); contribuera aux activités scientifiques, culturelles ou sportives organisées par l'E.s.g.a.e; assurera le rayonnement de la Revue congolaise de gestion publiée par cette école et contribuera au développement de l'incubateur des projets de l'E.s.g.a.e.

Outre ces engagements, les deux partenaires auront un dialogue sur les offres de formation et les attentes de l'E.s.g.a.e, d'une part, et sur les offres de biens, services et attentes de la Cope, d'autre part. Pour ce faire, ils se concerteront au moins une fois par semestre sur les points ci-dessus énumérés.

A la fin de la signature de l'accord de partenariat, les échan-



Roger Armand Makany et Joachim Ndinga échangeant les parapheurs, après la signature.

ges de discours entre les deux partenaires ont porté sur l'importance de la discipline et de la compétence, pour être compétitif sur le marché de l'emploi.

Joachim Ndinga, Pdg de l'usine de fabrication de peinture en Afrique centrale, la Cope, félicitant le Pr. Roger Armand Makany, pour les efforts consentis, pour ériger cette école, la discipline et le sérieux constatés, a exhorté les étudiants à

être à la hauteur de ce que le pays attend, énormément, d'eux. « Si vous êtes, aujourd'hui, le flambeau de notre nation, c'est que nous avons le devoir de vous accompagner. Nous devons vous donner notre expérience, notre savoir-faire que vous allez compléter suivant la loi de Peter en management. », a-t-il poursuivi, avant d'ajouter: « Nous sommes tous frustrés dans ce pays, du fait du nombre des diplômés

## A.f.u.c (Association les fils unis du Congo)

# Combattre la saleté et les sachets, en vue d'un milieu sain

Jean Nanitelamio, président fondateur de l'Afuc (Association les fils unis du Congo), membre du P.c.t (Parti congolais du travail), à Mpaka 120, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Pointe-Noire, Tié-tié, a organisé, samedi 24 mars 2012, une opération de salubrité de grande envergure, dans la deuxième circonscription électorale de Tié-tié, dénommée: Ville sans sachet. Dans le cadre de l'exécution de son programme d'activité annuel.



Les hommes et les femmes mettant la propreté dans l'enceinte de l'école (en haut) et le l'école devenue très propre (en bas).

Pour cette première étape, et en raison des vacances des enfants, trois établissements scolaires ont été choisis, à savoir: les écoles primaires de Miambanzila, Lussala et Conférence nationale souveraine. Plus de huit cents membres de l'A.f.u.c et militants du P.c.t, hommes, femmes et progénitures des différents quartiers, munis de houes, de pelles, de pioches, des coupes-coupes, des brouettes, des râteliers, se sont attaqués à la saleté observée sur les sites précités. Au bout de trois heures de travail bien fait, aucune herbe, ni sachet était visible dans la cour et les environs desdits établissements scolaires. Tout a été balayé et brûlé, à la grande satisfaction des parents d'élèves et des passants qui, d'ores et déjà, ont éloigné tant soit peu la typhoïde, le paludisme, le choléra de leur quartier. Ainsi, les enseignants et les élèves ont renoué, le 2 avril dernier, avec une concession scolaire sans sachet.

Jean Claude Maboundou, citoyen de Voungou, satisfait, s'est ainsi exprimé: « Je remercie le président Jean Nanitelamio pour cette initiative. Notre école devient propre. Aussi, je demande aux autorités de la mairie de déposer les bacs à ordures, dans notre quartier, afin que les ménagères puissent, désormais, y déposer leurs ordures ménagères. Ne dit-on pas que la propreté chasse la maladie? ».

Interrogé sur le choix des écoles, Jean Nanitelamio a répondu: « Nous avons profité des vacances de nos enfants, pour organiser cette opération de ramassage des sachets et autres saletés dans les écoles publiques, pour qu'à leur retour, ils trouvent un milieu sain. Retenez que la prochaine étape sera les marchés domaniaux de notre circonscription. Par cette opération, nous allons démontrer à nos mamans commerçantes que la commercialisation des sachets n'existe plus au Congo. J'espère qu'elles prendront pour modèle cet exemple, pour que nos marchés soient propres. »

Equateur Denis NGUIMBI

sans emploi et des chômeurs. Quand on sort d'une école, on est embauché quelque part, pour travailler. Il faut que les industriels, les entrepreneurs viennent vous contacter, vous rendre visite. Au lieu de faire venir des parents, il faut prendre des compétences, car dans l'industrie, on ne triche pas. L'industrie, c'est le monde des érudits, le monde réel et non le monde virtuel ou politique... De plus, quand on regarde notre espace économique, dans tous les domaines d'activité, il n'y a pas de Congolais et c'est tris-

te. Cela témoigne du manque de responsabilité, d'engagement et d'ambition. On ne sort pas d'une école, pour s'asseoir», a-t-il conclu, annonçant que son entreprise a embauché deux étudiants diplômés de l'E.s.g.a.e.

Pour Roger Armand Makany, « c'est un signe d'encouragement qui témoigne du bon travail des professeurs, de la discipline et de la compétence qui sont les règles d'or de son école. »



## APPEL D'OFFRES ACTED CONGO

Date: 03/04/2012

N° d'Appel d'Offres: 20/BCX/20120403/001

A travers cet appel ACTED demande à l'Etablissement de fournir des offres écrites et détaillées pour la fourniture des articles mentionnés ci-dessous:

L'appel d'offre est constitué de 06 lots

Le soumissionnaire peut répondre pour un ou plusieurs lots au choix ou pour l'ensemble des lots, mais l'offre doit être faite pour tous les articles composant un lot. Toute offre ne répondant pas à l'ensemble des articles d'un même lot ne sera pas étudiée.

LOT N°1: Ciment

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Ciment CPA45 ou CPJ45	Sac de 50kg	324

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED.

LOT N°2: Bâche

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Bâche sheeting de 4x 5m	Pièce	132

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED.

LOT N°3: Agrégats

N°	Matériaux	Unité	Quantité
1	Sable	m3	37
2	Gravier 15/25	m3	38
3	Caillasse	m 3	24

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison sur les chantiers d'ACTED

LOT N°4: Outils et matériel de construction

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Truelle renforcée	Pièce	12
2	Pointe de 10 cm	Kg	80
3	Pointe de 8 cm	Kg	148
4	Disque à couper 230X3X22, marque européenne	Paquet de 10	2
5	Baguettes à souder de 3,5 mm	Paquet de 100	2
6	Pointe de tôle	Kg	180
7	Pelle ordinaire	Pièce	130
8	Pioche	Pièce	36
9	Machette	Pièce	32
10	Marteau menuisier de 500g	Pièce	38
11	Arrache clous	Pièce	38
12	Mètre à ruban 5 x 19 m	Pièce	38
13	Tube carrée 50 x 50	Pièce	16
14	Décimètre de 50 m (mesures roulantes boîtier ABS et ruban fibre de 50m)	Pièce	12
15	Teflon	Rouleau	4
16	Manchon 3/4"	Pièce	8
17	Robinet glissière 3/4"	Pièce	8
18	Tube de teinte bleue	Pièce	2
19	Fût métallique de 200L	Pièce	68
20	Anti-rouille	Kg	4
21	Peinture à huile blanche	Kg	11
22	Scie à bois	Pièce	12
23	Botte	Paire	8
24	Gants en cuir rouge	Paire	8
25	Cache nez	Pièce	8
26	Brouette renforcée	Pièce	8
27	Râteau	Pièce	8
28	Fer de 8 HA	Barre de 6 m	12
29	Fer de 10 HA	Barre de 6m	12
30	Fil d'attache	Rouleau de 1kg	6
31	Tuyau PVC 110; 6m	Pièce	12
32	Coude PVC110; 90°	Pièce	48
33	Toile de moustiquaire	M <sup>2</sup>	30

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED.

LOT N°5 : Bois

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Planche bois blanc 600 x 30 x 3	Pièce de 6 m	154
2	Chevron bois rouge 600 x 8 x 8	Pièce de 6 m	352
3	Latte bois rouge 600 x 4 x 4	Pièce de 6 m	156

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED.

LOT N°6: Bladder

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Bladder de 10 m3	Pièce	2

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison sur les sites identifiés par ACTED.

Responsabilités du contractant:

1. Conditions de livraison:	Lot 1, lot 2, lot 4, lot 5 et lot 6, livraison à Brazzaville sur les sites définis par ACTED Lot 3 : livraison dans les sites gérés par ACTED à Brazzaville
2. Date de livraison:	11 avril 2012
3. Validité de l'offre recommandée:	30 jours

Les réponses à cet appel d'offres devront comprendre les éléments suivants:

- un formulaire d'offre rempli, comprenant toutes les caractéristiques du produit, le prix unitaire, la quantité proposée, l'unité et le prix total, à retirer au bureau ACTED à Brazzaville (situé à l'adresse: Case J 361 V bis, quartier OCH Moundangali 3)
- un engagement écrit du respect du délai de livraison;
- dans la mesure du possible, les documents administratifs conformes du commerçant ou de l'entreprise (obligatoirement: un relevé de numéro d'identification fiscal (NIF), facultativement: Registre du commerce (RC), Relevé OSC s'il y a lieu.

Critères d'évaluation de l'offre:

1. Présence des documents demandés;
2. Prix compétitif;
3. Qualité des produits;
4. Garantie de respect du délai de livraison;
5. Disponibilité des produits en stock.

Conditions générales:

- La date de clôture de l'appel d'offre est fixée au 10/ 04/ 2012, à 14h, au bureau d'ACTED à Brazzaville (voir l'adresse ci-dessus)
- La date d'ouverture des offres est fixée au mardi 10 avril 2012, à 15 heures, au bureau ACTED à Brazzaville. Les fournisseurs ayant déposé une offre sont invités à assister à l'ouverture des offres.

- Les soumissionnaires devront remplir, signer et retourner le «Formulaire d'offre » au format ACTED qui se trouve en annexe.
- La soumission à l'appel d'offres ne signifie aucunement l'attribution d'un contrat.
- L'offre doit être soumise au département logistique d'ACTED dans une enveloppe scellée et anonyme portant la mention suivante:

Soumission pour l'appel d'offre n° 20/BCX/20120403/001

ACTED Congo

Ne pas ouvrir avant le 10/04/12

De plus le soumissionnaire doit préciser sur chaque enveloppe le(s) lot(s) concerné(s).

- Les enveloppes non scellées et les réponses tardives ne seront pas prises en compte.
- ACTED se réserve le droit d'annuler l'appel d'offre si le quota de quatre (4) offres complètes n'a pas été atteint ou si aucun prix proposé ne correspond à celui attendu. ACTED pourra de même recourir à un nouvel appel d'offre si toutes les offres reçues sont au dessus du prix plafond budgétisé.

- Les quantités indiquées dans cette appel d'offre peuvent être soumise à des changements. Toutes modifications sera communiquées sur le site internet ACTED: <http://www.acted.org>.

- La date de livraison pourra être décalée sur simple demande d'ACTED, après en avoir informé par écrit au préalable le fournisseur.

# Congo-Brazzaville: au stade de la démocratie, les athlètes politiques essoufflés

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, la France éprouve un grand désir de redéfinir sa politique coloniale. Aussi met-elle en place, le 27 octobre 1946, un nouveau cadre institutionnel appelé Union française. De cette nouvelle vision naissent les territoires d'outre-mer, dont le Moyen-Congo, avec comme capitale Pointe-Noire, Brazzaville étant la capitale de l'A.e.f (Afrique équatoriale française). Le Moyen-Congo disposait d'un conseil représentatif qui avait un avis consultatif sur les questions économiques, sociales et culturelles. Il envoyait en métropole des députés qui siégeaient dans les institutions parlementaires françaises. Le fonctionnement de toutes ces institutions avait entraîné une intensification de la vie politique au Moyen-Congo, du fait de la création des partis politiques.



Par Célestin Désiré Niama.

Dès 1946, le P.p.c (Parti progressiste congolais) de Jean-Félix Tchicaya, la Section congolaise de la S.f.i.o qui se mue, en 1957, en M.s.a (Mouvement socialiste africain) de Jacques Oyangaut, voient le jour. Après l'instauration de la loi-cadre du 23 juin 1956, l'abbé Fulbert Youlou crée l'U.d.d.i.a (Union démocratique pour la défense des intérêts africains). Révoltés par le régime arbitraire des colonies dans lequel les autochtones sont bâillonnés politiquement, quelques cadres de l'époque obtiennent de la métropole que le Moyen-Congo accède au multipartisme et à la démocratie, une démocratie, certes balbutiante, mais qui était loin du régime colonial de l'oppression ou de l'obscurantisme colonial, comme l'affirme l'historienne Florence Bernault: «Le régime était, certes, fort imparfait, mais représentatif».

Lors du référendum du 28 septembre 1958, les populations approuvent l'adhésion du Moyen-Congo comme Etat membre de la Communauté française créée par la constitution du 4 octobre 1958. Le 28 novembre 1958, l'Etat autonome du Moyen-Congo prend le nom de République du Congo. L'indépendance est proclamée le 15 août 1960, mettant ainsi un terme à l'appartenance à la Communauté française. Mais, ce regain d'espoir est prématurément interrompu par les mouvements insurrectionnels ou la Révolution des 13, 14 et 15 août 1963. Le premier président, l'abbé Fulbert Youlou, est évincé. Cette éviction ouvre la voie aux partisans de la gauche, lesquels confisquent la démocratie, en créant un parti unique, le M.n.r (Mouvement national de la révolution). Les contradictions de la gauche au pouvoir culminent vers le renversement du régime du président Alphonse Massamba-Débat, qui se réclamait du socialisme bantu. Le 31 décembre 1968, les militaires, avec à leur tête le capitaine Marien Ngouabi, emmènent les socialistes marxistes au pouvoir. Mais, essouffés en pleine compétition politique, ils justifient le régime de parti unique comme l'unique moyen à même d'assurer la réconciliation des communautés ethniques du pays dont les stigmates des affrontements sanglants de 1959 étaient encore présents dans les mémoires.

Mais, cette attitude politique n'a pas pour autant empêché les différentes tentatives de coups d'Etat de Stéphane Maurice Bongho-Nouarra et son groupe en 1969, de Bernard Kolelas et des membres de son

ment au dialogue, à travers les concertations politiques, la République du Congo ne sombre plus jamais dans la bêtise humaine, au motif que ces concertations sont sans résultats probants.

## Existe-t-il des partis politiques au Congo-Brazzaville?

Une rétrospective des événements politiques de notre pays nous montre que les premiers partis politiques, créés par les autochtones, avaient pour base de recrutement la communauté linguistique des leaders. Ce qui a favorisé les crises sanglantes des années 1956 et 1959 et qui illustre le fait que tous les partis créés avant l'indépendance jusqu'à ce jour n'ont aucun fondement idéologique, en ce sens qu'il n'y a pas de différence idéologique fondamentale entre eux. Leurs programmes respectifs se ressemblent tellement qu'ils sont prêts à gouverner ensemble, en dépit des invectives qu'ils se font réciproquement, avec en appendice, quelques divergences d'opinions.

La place de l'idéologie est faible, voire nulle, dans la création des partis, à tel point qu'aujourd'hui, beaucoup d'acteurs politiques souhaitent un renouvellement de la classe politique nationale. Ce sont ces derniers qui, après le Mouvement national de la révolution (M.n.r), puis le Parti congolais du travail (P.c.t), ont créé de nombreux partis qui occupent encore l'espace politique congolais. Il n'y a, donc, pas d'évolution, puisque le soubassement, support idéologique, fait défaut.

Au Congo, l'adhésion à un parti politique n'est pas d'apporter une contribution financière, philosophique ou idéologique, mais de motiver le chef du parti à conquérir le pouvoir, pour en obtenir les retombées financières.

Les partis en République du Congo, de ce fait, constituent plus un instrument par lequel on accède au pouvoir, pour prendre le contrôle des richesses de l'Etat dont on assurera ensuite la redistribution parmi les siens. Ceci permet sans doute d'examiner l'expérience et la sociologie des partis politiques: quels sont les fondements idéologiques, les programmes économiques qui pourraient être à la base de tant de partis politiques? Quel est l'impact des partis politiques congolais sur la consolidation de la démocratie? Comment se fait le recrutement des militants et quelles sont les zones d'implantation des partis politiques? Quelles sont les structures de ces partis et comment fonctionnent-ils, en République du Congo? Parlant des fondements des partis politiques, Benjamin de Constant définit le parti comme une réunion

d'hommes qui professe la même doctrine. En République du Congo, les partis politiques n'ont pas de doctrines bien définies et n'accordent pas, tous, la même importance aux débats théoriques. Ils sont, tous, susceptibles, en revanche, d'une analyse idéologique cherchant à dégager leurs conceptions, leurs valeurs, voire leur sensibilité. Mais, le critère de l'idéologie ne permet pas toujours de distinguer les différents partis. En effet, entre eux, les problèmes d'organisation et de discipline l'emportent sur les questions doctrinales.

## La faiblesse des partis politiques au Congo-Brazzaville

La plupart des partis au Congo sont caractérisés par leur faiblesse organisationnelle. Au-delà de leur extension formelle, ils sont très centralisés par des pratiques personnalisées et informelles, difficiles à saisir. C'est la logique du slogan: «père fondateur» ou «président-fondateur», alors que dans la vie démocratique, un parti politique ne peut avoir de père fondateur, puisqu'il est créé par plusieurs citoyens. L'expression «père fondateur» relève du monolithisme politique, de l'autoritarisme. Si cela était le cas, Jacques Chirac, qui a créé le Rassemblement pour la République (R.p.r) ne céderait pas la place à Nicolas Sarkozy, comme candidat à l'élection présidentielle de 2007.

En Afrique en général et au Congo en particulier, les actions des partis sont souvent mal coordonnées. C'est pourquoi, en Afrique, les partis sont rarement analysés, compte tenu de leur faiblesse organisationnelle. Giovanni Carbone, dans son article intitulé: «Comprendre les partis et les systèmes des partis africains», paru dans la Revue politique africaine (Page 18 à la page 37), se pose la question s'il est approprié de qualifier les nouveaux acteurs politiques africains de «partis politiques». Combien de ces nouvelles formations correspondent vraiment aux définitions classiques d'un parti politique? Les noms de ces partis sont-ils simplement des étiquettes pour désigner des organisations qui sont, en fait, des factions désorganisées et personnalisées, rassemblées à la hâte et de façon incohérente autour des dirigeants politiques? En tant que penseur et non homme politique, Victor Tamba-Tamba indique, dans son ouvrage, «Le parti de mon choix», que l'action d'un parti politique, en démocratie, se fonde sur l'ensemble des masses dont, notamment, les travailleurs de toutes catégories confondues, les intellectuels, les paysans et les hommes d'af-

fares. Son édification passe nécessairement par le renforcement organisationnel et idéologique dans ces rangs. Pour ce faire, il doit s'acquitter de sa mission historique: tenir en main le travail à l'égard de l'homme.

Lorsqu'on fait une étude sur la sociologie des partis politiques au Congo-Brazzaville, on constate qu'il y a, au niveau de ces partis, deux facteurs qui se dégagent: le facteur idéologique et le facteur du père fondateur.

## 1- Le facteur idéologique des partis politiques

Au Congo-Brazzaville, le niveau idéologique des partis politiques est faible. Leurs programmes politiques ne riment pas à l'idéologie de référence: ils sont de gauche mais pratiquent la tradition de droite ou le contraire. Les hommes politiques créent des partis pour assouvir uniquement leurs besoins. Ce qui prouve l'amateurisme politique de ceux qui nous dirigent.

Dans la même logique, le docteur Jonas Kouidissa, dans son ouvrage intitulé «Démocratie, constitution, culture politique au Congo», à la page 112, critique cette attitude des coalitions qui appauvrissent la vie politique au Congo, en disant: «La plus surprenante de ces trois personnalités politiques est sans aucun doute Bernard Kolelas. Homme politique plûtôt de droite et adversaire historique du «socialisme scientifique» congolais (et donc des communistes Lissouba et Sassou), Kolelas conclut, en automne 1992, un accord de gouvernement de cohabitation avec le président Lissouba. Cette stratégie ayant tourné

court, Kolelas acceptera en 1995 quelques postes ministériels dans le gouvernement de Lissouba dirigé par Yhombi, tout en continuant à clamer tout haut et fort qu'il était toujours le président de l'alliance U.r.d-P.c.t et apparentés, qui le liait à Sassou». Ce qui laisse dire, à travers ces positions politiques, que nos dirigeants ne sont qu'à la recherche de leurs gains. A travers ce désordre, qu'en est-il du père fondateur des partis politiques?

## 2- Le facteur du «père fondateur» dans les partis politiques

Depuis l'avènement du multipartisme, la notion de «père fondateur» au niveau des partis politiques tue la vie politique au Congo-Brazzaville. Les partis sont personnalisés. Ce qui n'est pas loin de la dictature. Parmi ceux-ci, on peut citer: le M.c.d.i de Bernard Kolelas; l'U.pa.d.s de Pascal Lissouba; le R.d.p.s de Jean Pierre Thyssère-Tchicaya; le R.d.d de Jacques Joachim Yhomby-Oyangaut; l'U.d.r-Mwinda d'André Milongo; l'U.f.d de David Charles Ganao; l'U.n.d.p de Pierre Nzé, sans oublier le P.c.t de Marien Ngouabi... Ce sont des partis qui n'ont plus d'audience, car en démocratie, l'expression «père fondateur» n'a plus bonne presse. C'est pourquoi je suis d'avis avec le sociologue Matondo Kubu Ture qui opine: «La démocratie ne sera pas un ensemble d'actes pour faire nos plaies d'Egypte, mais un élan pour cheminer vers la terre promise, une fois la mer rouge traversée». Les politiques congolais l'ont-ils déjà traversée? N'est-ce pas «Le cercle de Tropiques» de Mohamed Traore Alioun Fantoure?

Célestin Désiré NIAMA  
Doctorant en Histoire  
Chargé de cours à l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S)

### Eric-Pressing

**PRESSING DE LUXE**  
Situé au coeur économique de: \* Brazzaville  
rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,  
**ERIC-PRESSING**

**ERIC**  
\* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec  
\* R = Remplissant toutes les conditions de lavage  
\* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait  
\* C = Compétence qui fait la différence

**PRESSING**  
\* P = Professionnel confirmé  
\* R = Reste fidèle au bon service  
\* E = Entretien de qualité inégalable  
\* S = Service non stop  
\* S = Sollicité par les clients exigeants  
\* I = Incomparable, toute la ville en parle  
\* N = Nommé ERIC-PRESSING  
\* G = Garantit la longévité de nos vêtements

**Faites confiance à notre pressing de luxe**

### Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique
<i>6 mois</i>	Retrait sur place: 15.600	96 Euros
	Expédié: 23.400	192 Euros
	<i>1 an</i>	<u>Europe</u>
<i>1 an</i>	Retrait sur place: 31.200	96 Euros
	Expédié: 46.800	192 Euros
<i>1 an</i>	<u>France, Afrique Francophone</u>	
	91 Euros	<u>Amérique-Asie</u>
	182 Euros	100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

### LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

---

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale. <b>Président:</b> Rév. Père Miguel Angel Olaverri <b>Administrateur apostolique de Pointe-Noire</b>	<b>Secrétaire de rédaction</b> Véran Carrhol YANGA Tel: (242) 06.668.24.72 <b>Saisie&amp;Montage (PAO):</b> Atelier La Semaine Africaine <b>Service Commercial:</b> Brazzaville: Tél. 06.666.39.69/05.500.77.76 Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71/06.655.8003
<b>Directeur de Publication:</b> Joachim MBANZA	



United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO    Tél.: +242 06.808.13.24  
Boîte Postale: 1093    +24205.737.37.03  
6, Rue du 18 Mars 1977    Fax:  
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur  
Centre ville - Brazzaville  
République du Congo

**AVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES**

La Représentation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) au Congo lance les avis d'appels d'offres suivants:

1. OFFRE N°: HCR/BZV/UAL/AAO/007/12 POUR LA FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE ET DES CONSOMMABLES POUR LES VEHICULES DU HCR EN 2012;
2. OFFRE N°: HCR/BZV/UAL/AAO/008/12 POUR LA FABRICATION DE BALENIERES.

Les données détaillées relatives aux différents appels d'offres ci-dessus sont à retirer à l'adresse suivante:

- Représentation de l'UNHCR à Brazzaville, sise au n°6 de la rue 18 mars 1977, quartier Cathédrale Sacré-Cœur, centre-ville (voir tableau d'affichage et bureau des gardiens).

La date limite de clôture de la réception des dossiers des offres est fixée au jeudi 12 avril 2012, à 15H00.

Représentation de l'UNHCR

Brazzaville

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire  
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville Brazzaville.  
Tél: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244  
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr  
République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

«BAMBI SERVICES»

B.S. – S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA  
Siège Social: 37 bis, rue Lénine, Moungali  
Brazzaville.  
RCCM: CG/BZV/12 B 3303  
REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 5 mars 2012, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 7 mars 2012, sous Folio 42/1 numéro 948, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

- \* Les fournitures de bureau;
- \* La quincaillerie;
- \* Les matériaux de construction;
- \* Les prestations de services;
- \* L'hôtellerie;
- \* Le transport de marchandises;
- \* Le transit et le courrier;
- \* Le bâtiment et les travaux publics.

Dénomination: «BAMBI SERVICES», en sigle B.S;

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé Unique: Monsieur BAMBI Juckel Justin;

Capital Social: Un Million (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;

Siège social: 37 bis, rue Lénine, Moungali, Brazzaville;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:

- \* Le commerce général;
- \* L'habillement;
- \* Les produits cosmétiques;
- \* L'alimentation;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur BAMBI Juckel Justin;

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 mars 2012, sous le numéro 12 DA 332;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 mars 2012, sous le numéro CG/BZV/12 B 3303.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

«GLOBAL VOICE SUPPORT SERVICES» S.A.U.  
Société Anonyme Unipersonnelle  
Au capital de 10.000.000 Francs CFA  
Siège social: Avenue des Mouettes - Quartier Maison d'Arrêt  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM: 09 B 1709

**DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE**

Aux termes du procès-verbal des décisions Ordinaires de l'Actionnaire Unique de la société sus dénommée, en date à Brazzaville du dix février deux mille douze, reçu en dépôt le vingt mars deux mille douze par Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire associé de la SCP J.A. MISSAMOU & G.E.M. BIMBENI, titulaire d'un office à Brazzaville et enregistré le vingt-deux mars deux mille douze, à la recette de Bacongo, Brazzaville, Folio 054/25 - N°374; l'Actionnaire Unique a décidé:

- LA DISSOLUTION DE LA SOCIETE PAR ANTICIPATION.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro M2/12 - 626, le 28/03/2012.

Pour insertion légale

«CONGO DA HUA ENGINEERING» S.A.U.  
Société Anonyme Unipersonnelle  
Au capital de 50.000.000 Francs CFA  
Siège social: 82, Avenue Monseigneur Augouard  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM: 08 B 1319

**NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Aux termes du procès-verbal des décisions Ordinaires de l'Actionnaire Unique de la société sus dénommée, en date à Brazzaville du premier février deux mille douze, reçu en dépôt le vingt mars deux mille douze par Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire associé de la SCP J. A. MISSAMOU & G.E.M. BIMBENI, titulaire d'un office à Brazzaville et enregistré le vingt-deux mars deux mille douze à la recette de Bacongo, Brazzaville, Folio 054/30-N°379; l'Actionnaire Unique a décidé:

- La désignation du Cabinet RAINBOW FINANCE S.A., représentée par M. Rodolphe BWANGA, en qualité de Commissaire aux Comptes, en remplacement du Cabinet DUVAL.

- La nomination de Monsieur Patrick GAMASSA, Expert Comptable, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) ans.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro M2/12 - 626, le 28/03/2012.

Pour Avis



Nécrologie

## Antoine Moundanda «Vieux Mound» a tiré sa révérence

Le monde musical congolais est en deuil. Il pleure celui qui était considéré comme le plus grand joueur de sanza de la musique congolaise moderne: Antoine Moundanda, alias Vieux Mound. L'artiste s'est couché pour l'éternité, le lundi 2 avril 2012, à 4 h du matin, à son domicile, sis à Ouenzé, dans la 5<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville. Gagné par la fatigue et les soucis. Il était âgé de 84 ans.

Né en 1928, à Kimpala, dans le département du Pool, c'est très jeune qu'Antoine Moundanda manipule, déjà, bien la sanza, encore appelée sansi ou likembé. Avec son groupe le Likembé géant, l'artiste a fait le tour du monde, et a été aussi celui qui a introduit la sanza dans la musique moderne et qui l'a modifiée. Au départ, la sanza avait neuf lames, il en a ajouté treize. Une modification qui lui a valu la distinction du Prix Osborn Awards de l'African Music Society (la discothèque internationale de la musique africaine), en 1954. Pour avoir introduit la sanza, un instrument de musique traditionnelle, dans la musique moderne.

Antoine Moundanda a beaucoup travaillé avec des grands de la musique africaine, en l'occurrence Joseph Kabasele Tshamala, dit «Grand Kallé ou Kallé-Jeef», de l'African Jazz, Wendo Kolosoy et bien d'autres.

Depuis les années 2000, «Vieux Mound» apparaît plus en solo sur scène et anime des ateliers pour l'encadrement des jeunes. Durant son parcours musical, Antoine Moundanda a eu à composer de nombreuses chansons, dont les plus célèbres sont «Poto Poto mboka monéné», «Nsangu za ya Kopa» et «Qu'est ce que c'est», dont l'album, sorti en 1982, a été édité par le Ministère de la culture et des arts. Il lui a per-

mis de figurer en bonne place dans le hit-parade congolais. Un certain nombre de ses chansons ont, d'ailleurs, été reprises par des artistes musiciens, comme Théo Blaise Kounkou «T.b.k» et Zoba Casimir «Zao». Le dernier artiste cité a eu le privilège de produire l'un de ses albums, dans lequel ils ont chanté certaines chansons en duo.

En fait, Moundanda était à cheval entre la musique traditionnelle (utilisation du sansi ou sanza) et la rumba afro-cubano-congolaise pour le rythme. Sa grande force était la maîtrise parfaite de son instrument de prédilection et ses textes satiriques, humoristiques qui faisaient de lui un fin observateur de notre société. Il a, aussi, pris part à de nombreux festivals et obtenu de nombreux prix. Autre particularité de Moundanda: c'est d'avoir prêté ses services à la troupe théâtrale Rocado Zulu théâtre de l'écrivain Sony Labou Tansi, avec lequel il a effectué plusieurs tournées à l'extérieur. Sa musique authentique, véritablement congolaise, résiste toujours aux assauts du modernisme, malgré son manque de promotion par le disque.

Signalons que l'année passée, le jeune réalisateur congolais Mue M'Puati Luemba (Jean Marc Poaty, de son vrai nom) avait rendu hommage à Antoine Moundanda. En signant, dans la collection «Talents du



Antoine Moundanda avec son instrument de prédilection.

Congo-Brazza», un portrait cinématographique de 26 minutes de l'artiste disparu, intitulé: «Mundand'a Likembé», produit par Play Film (France) et Inzo ya bizizi (Congo), en janvier 2010. Un documentaire qui avait valu au réalisateur de défendre les couleurs du Congo à la 12<sup>ème</sup> édition du festival de court métrage de réalisation africaine, dénommé: Ciné Sud. Un événement qui avait eu lieu, du 25 au 27 mars 2011, dans la ville de Meschers, en France.

En attendant d'être fixé sur le jour des funérailles d'Antoine Moundanda, on constate qu'il n'y a pas assez de mobilisation de la part des autorités culturelles, ni des confrères musiciens. Nous espérons que cela sera réparé le plus vite possible. Adieu l'artiste «Vieux Mound». La rédaction de La Semaine Africaine présente ses condoléances à la famille éplorée.

Alain Patrick MASSAMBA

Roman

## «Le coopérant, l'expatrié et l'immigré» d'Ange Kounkou

Diplômé en sciences de l'alimentation, option et spécialité technologie et contrôle qualité des aliments, le Congolais Ange Kounkou vient de publier, à Cyr Editions, à Paris, en France, son coup d'essai romanesque, intitulé: «Le coopérant, l'expatrié et l'immigré».

Le coopérant, l'expatrié et l'immigré est un livre qui nous plonge, avec finesse et humanité, dans un univers singulier inspiré d'histoires vraies. «Il se dit, un moment, que ses compatriotes qui parlaient de l'Afrique comme une jungle inextricable, devaient venir vivre son expérience. D'ailleurs, si c'était le cas, où vivaient donc l'ambassadeur de France et ses collaborateurs? Sur le plus gros arbre de la forêt, certainement! En France, il n'aurait eu, dans le meilleur des cas, qu'un sordide deux pièces, après une attente interminable et une foultitude de documents utiles pour le dossier de demande de logement...»

«La question de savoir qui est expatrié, coopérant ou immigré se pose, de nos jours, avec acuité: selon le pays d'où l'on vient, la perception n'est pas toujours la même. Peu importe le niveau de développement atteint par un Etat, si, d'aven-

ture, il a été colonisé, jadis, ses habitants ne seront jamais experts auprès des pays du Nord, et particulièrement auprès de l'ancienne métropole. C'est donc dire que l'arbitraire régit toutes ces notions», peut-on lire à la quatrième page de couverture du livre, qui est vendu à 15 euros.

Né à Brazzaville, capitale de la République du Congo, Ange Kounkou coordonne, actuellement, les activités de la pêche



Ange Kounkou.

et de l'aquaculture dans le département de Pointe-Noire, la



La couverture du livre.

capitale économique congolaise.

### COMMUNIQUE

Le président de l'association U.S.M.C (Union Sacrée Média et Communication), Anicet Tchicaya, informe les membres de cette association composée d'anciens étudiants de S.T.C (Sciences et Techniques de la Communication) de l'Université Marien Ngouabi qu'une assemblée générale aura lieu, samedi 7 avril 2012, à partir de 15h, à son siège, sis au n° 24 de la rue Makoua, à Poto-Poto (arrondissement 3), à Brazzaville.

N.B. L'ordre du jour sera communiqué séance tenante et vu l'importance de la réunion, la présence de tous les membres est vivement souhaitée.

### 51<sup>e</sup> anniversaire du vol de Youri Gagarine dans l'espace

## A Brazzaville, un hommage a été rendu au cosmonaute russe

Le Centre culturel russe de Brazzaville a organisé, le mercredi 4 avril 2012, en collaboration avec le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, une leçon d'essai de la langue russe, à l'intention des élèves du lycée Thomas Sankara, dans l'enceinte même de cet établissement, situé à Mfilou, le septième arrondissement de la capitale congolaise. Cette leçon d'essai était organisée en mémoire du premier cosmonaute du monde, le citoyen russe Youri Gagarine, dont la Russie commémore le 51<sup>e</sup> anniversaire de son vol dans l'espace, le 12 avril 2012. Elle s'est déroulée en présence du directeur du Centre culturel russe, M. Ilya Marotchkine, qu'entouraient ses collaborateurs, des élèves et enseignants de la langue russe du lycée à l'honneur.



Le directeur du Centre culturel russe de Brazzaville, pendant le cours.



Un élève lisant un texte sur Youri Gagarine.

L'objectif de cette leçon d'essai était d'aider les élèves du lycée Thomas Sankara et, plus particulièrement ceux de la série littéraire, à mieux appréhender la langue, la culture et l'univers russes.

Pendant ce cours, l'enseignant Claude Botchobo a procédé à la lecture du texte, suivie d'une séance de questions et réponses, afin de se rendre compte de la bonne compréhension du texte par les élèves qui, du reste, se sont bien défendus. L'exploit de Gagarine, le pionnier du cosmos, sera gravé dans leur mémoire. De cette leçon, ils ont retenu que le premier vol de l'homme dans l'espace a ouvert le chemin aux vaisseaux cosmiques et aux stations orbitales, dont les vols ont posé les jalons d'un processus qui a pour but final la présence permanente de l'homme dans l'espace.

A la fin du cours, prenant la parole à cette occasion, le directeur du Centre culturel russe a exhorté les élèves à bien profiter de la leçon vue, ce qui n'arrive pas tous les jours. Il a également rappelé aux élèves l'importance d'étudier la langue russe, surtout pour ceux qui veulent faire leurs études supérieures en Russie, en obtenant les bourses que l'Etat russe octroie, chaque année, à l'Etat congolais.

L'importance historique du vol de Gagarine dans l'espace est que ce vol est devenu un événement de l'époque. Il a démontré, dans les conditions réelles, la possibilité, pour l'homme, de vivre et travailler dans l'espace. Il a confirmé que l'humanité a atteint un niveau de développement tel qu'elle est en mesure de créer un potentiel scientifique, de communication et de fabrication, favorisant la pénétration directe de l'homme dans l'espace et des activités quelconques dans les conditions de l'espace, en vue de résoudre les problèmes clés de la vie sur terre et des recherches sur l'univers.

C.E.



**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE**  
**PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE**  
**BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE**  
 Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo  
 BP 2120 BRAZZAVILLE  
 Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43  
 Email: dgh\_ucp@yahoo.fr



## Avis d'Appel d'Offres National

Date: vendredi 06 avril 2012  
 Appel d'Offres No: 166 MEH/DGH/PABP/CEP

**Marché: travaux de construction de latrines publiques aux établissements:**  
 - JJ Loukabou, CETM 12 Août 1965, CETI VAN TROY, Ecole primaire 3 Martyrs,  
 - CEG Kwamé Nkrumah, Ecole primaire Athanase DAMBOU,  
 - Ecole primaire 5 Février 1979, CEG Antoine Bandhou, Ecole primaire de la Paix,  
 Ecole primaire Ndéndé Niengo.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fond africain de développement, en différentes monnaies pour financer le coût du projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire". Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de "Construction de latrines publiques, dans les écoles primaires et écoles techniques ci-dessus citées à Pointe Noire", en République du Congo

2. La cellule d'exécution du projet (CEP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation en lot unique, des travaux de construction de latrines publiques aux établissements: JJ Loukabou, CETM 12 Août 1965, CETI VAN TROY, Ecole primaire 3 Martyrs, CEG Kwamé Nkrumah, Ecole primaire Athanase DAMBOU, Ecole primaire 5 Février 1979, CEG Antoine Bandhou, Ecole primaire de la Paix, Ecole primaire Ndéndé Niengo.

3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du projet Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire (PABP), Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie, 4<sup>e</sup> étage, Porte 408 Brazzaville-Congo, Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr), tél: 06 896 00 02, B.P.: 2120 Brazzaville-Congo.

4. Le Dossier d'appel pourra être obtenu au siège

de la CEP contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) FCFA. Le paiement se fera en espèces. Pour les soumissionnaires non-résidents, ce montant devra être majoré d'une somme de Deux Cent Mille (200.000) CFA pour l'envoi du Dossier d'Appel d'Offres par courrier rapide (e.i.GHL). dans tous les cas, les frais occasionnés par ce paiement sont à charge du soumissionnaire.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux, édition de septembre 2009 publié par la Banque africaine de développement.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 00 et doit être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) FCFA.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 30, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire"  
 Direction Générale de l'Hydraulique / Ministère de l'Energie et l'Hydraulique,  
 Immeuble des Mines et Energie / 4<sup>e</sup> étage Porte 408 Brazzaville-Congo  
 Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr) / B.P.: 2120 Brazzaville-Congo / Tél: (242)066298880 / (242)068960002



**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE**  
**PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE**  
**BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE**  
 Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo  
 BP 2120 BRAZZAVILLE  
 Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43  
 Email: dgh\_ucp@yahoo.fr



## Avis d'Appel d'Offres National

Date: vendredi 06 avril 2012  
 Appel d'Offres No: 167 MEH/DGH/PABP/CEP

**Marché: travaux de construction de latrines publiques aux établissements:**  
 - Lycée Pointe Noire 2, CETF Tambou Madeleine, CEG Auguste, CEG trois Glorieuses,  
 Lycée Mpaka, CEG Tchikaya A & B, Ecole primaire Jean Denis Tchimbakala.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fond africain de développement, en différentes monnaies pour financer le coût du projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire". Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de "Construction de latrines publiques, dans les écoles primaires et écoles techniques ci-dessus citées à Pointe Noire", en République du Congo

2. La cellule d'exécution du projet (CEP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation en lot unique, des travaux de construction de latrines publiques aux établissements: Lycée Pointe-Noire 2, CETF Tambou Madeleine, CEG Auguste, CEG trois Glorieuses, Lycée Mpaka, CEG Tchikaya A & B, Ecole primaire Jean Denis Tchimbakala.

3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du projet Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire (PABP), Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie, 4<sup>e</sup> étage, Porte 408 Brazzaville-Congo, Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr), tél: 06 896 00 02, B.P.: 2120 Brazzaville-Congo.

4. Le Dossier d'appel pourra être obtenu au siège de la CEP contre présentation d'une quit-

tance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) FCFA. Le paiement se fera en espèces. Pour les soumissionnaires non-résidents, ce montant devra être majoré d'un montant de Deux Cent Mille (200.000) CFA pour l'envoi du Dossier d'Appel d'Offres par courrier rapide (e.i.GHL). dans tous les cas, les frais occasionnés par ce paiement sont à charge du soumissionnaire.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux, édition de septembre 2009 publié par la Banque africaine de développement.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 00 et doit être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) FCFA.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 30, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire"  
 Direction Générale de l'Hydraulique / Ministère de l'Energie et l'Hydraulique,  
 Immeuble des Mines et Energie / 4<sup>e</sup> étage Porte 408 Brazzaville-Congo  
 Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr) / B.P.: 2120 Brazzaville-Congo / Tél: (242)066298880 / (242)068960002



**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE**  
**PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE**  
**BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE**  
 Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo  
 BP 2120 BRAZZAVILLE  
 Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43  
 Email: dgh\_ucp@yahoo.fr



## Avis d'Appel d'Offres National

Date: vendredi 06 avril 2012  
 Appel d'Offres No: 168 MEH/DGH/PABP/CEP

**Marché: travaux de construction de latrines publiques aux établissements:**  
 - CETA agricole de NGOYO, Lycée Technique Commercial, Ecole primaire Charles Mynnyngou,  
 CEG 28 Juin 1968, CEG 30 Mars 1970.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fond africain de développement, en différentes monnaies pour financer le coût du projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire". Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de "Construction de latrines publiques, dans les écoles primaires et écoles techniques ci-dessus citées à Pointe Noire", en République du Congo

2. La cellule d'exécution du projet (CEP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation en lot unique, des travaux de construction de latrines publiques aux établissements: CETA Agricole de NGOYO, Lycée Technique Commercial, Ecole primaire Charles Mynnyngou, CEG 28 Juin 1968, CEG 30 Mars 1970.

3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du projet Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire (PABP), Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie, 4<sup>e</sup> étage, Porte 408 Brazzaville-Congo, Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr), tél: 06 896 00 02, B.P.: 2120 Brazzaville-Congo.

4. Le Dossier d'appel pourra être obtenu au siège de la CEP contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) FCFA. Le paie-

ment se fera en espèces. Pour les soumissionnaires non-résidents, ce montant devra être majoré d'un montant de Deux Cent Mille (200.000) CFA pour l'envoi du Dossier d'Appel d'Offres par courrier rapide (e.i.GHL). dans tous les cas, les frais occasionnés par ce paiement sont à charge du soumissionnaire.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux, édition de septembre 2009 publié par la Banque africaine de développement.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 00 et doit être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) FCFA.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 30, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire"  
 Direction Générale de l'Hydraulique / Ministère de l'Energie et l'Hydraulique,  
 Immeuble des Mines et Energie / 4<sup>e</sup> étage Porte 408 Brazzaville-Congo  
 Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr) / B.P.: 2120 Brazzaville-Congo / Tél: (242)066298880 / (242)068960002



**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE**  
**PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE**  
**BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE**  
 Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo  
 BP 2120 BRAZZAVILLE  
 Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43  
 Email: dgh\_ucp@yahoo.fr



## Avis d'Appel d'Offres National

Date: vendredi 06 avril 2012  
 Appel d'Offres No: 169 MEH/DGH/PABP/CEP

**Marché: travaux de construction de latrines publiques aux établissements:**  
 - CEG Emmanuel DADET, Ecole primaire Samuel David KOUANGA MAKOSSO,  
 - CEG de NKOUIKOU, Ecole primaire MBOTA RAFFINERIE, CEG RAYMOND MOUTOU, Marché KM4, Marché MPAKA, Marché MAKULUNGULU et le Marché LOUSSALA.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fond africain de développement, en différentes monnaies pour financer le coût du projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire". Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de "Construction de latrines publiques, dans les écoles et marchés ci-dessus citées à Pointe Noire", en République du Congo

2. La cellule d'exécution du projet (CEP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation en lot unique, des travaux de construction de latrines publiques aux établissements: CEG Emmanuel DADET, Ecole primaire Samuel David KOUANGA MAKOSSO, CEG de NKOUIKOU, Ecole primaire MBOTA RAFFINERIE, CEG RAYMOND MOUTOU, Marché KM4, Marché MPAKA, Marché MAKULUNGULU et le Marché LOUSSALA.

3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du projet Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire (PABP), Ministère de l'Energie et l'Hydraulique, Immeuble des Mines et Energie, 4<sup>e</sup> étage, Porte 408 Brazzaville-Congo, Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr), tél: 06 896 00 02, B.P.: 2120 Brazzaville-Congo.

4. Le Dossier d'appel pourra être obtenu au siège

de la CEP contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) FCFA. Le paiement se fera en espèces. Pour les soumissionnaires non-résidents, ce montant devra être majoré d'un montant de Deux Cent Mille (200.000) CFA pour l'envoi du Dossier d'Appel d'Offres par courrier rapide (e.i.GHL). dans tous les cas, les frais occasionnés par ce paiement sont à charge du soumissionnaire.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux, édition de septembre 2009 publié par la Banque africaine de développement.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 00 et doit être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) FCFA.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le mardi 08 mai 2012 à 14 heures 30, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Projet "Assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire"  
 Direction Générale de l'Hydraulique / Ministère de l'Energie et l'Hydraulique,  
 Immeuble des Mines et Energie / 4<sup>e</sup> étage Porte 408 Brazzaville-Congo  
 Email: [dgh\\_ucp@yahoo.fr](mailto:dgh_ucp@yahoo.fr) / B.P.: 2120 Brazzaville-Congo / Tél: (242) 066298880 / (242) 068960002

## APPEL D'OFFRES ACTED CONGO



Date: 03/04/2012

N° d'Appel d'Offres: 20/BCX /20120403/002

A travers cet appel ACTED demande à l'Etablissement de fournir des devis écrits détaillés pour la fourniture des articles mentionnés ci-dessous :

L'appel d'offre est constitué de 01 lot  
L'offre doit être faite pour tous les articles composant un lot. Toute offre ne répondant pas à l'ensemble des articles d'un même lot ne sera pas étudiée.

LOT N°1: Kits NFI

N°	Produit	Unité	Quantité
1	Savon Pack de 2,5	kg	500
2	Seau de 15 L	Pièce	2000
3	Bidon pliable de 10 L collapsable, qualité alimentaire (food grade plastic)	Pièce	2000
4	Bassine de 20 L	Pièce	500
5	Natte 90x180 cm	Pièce	1500
6	Pagne 100 % coton	Pièce de 6 yards	500

INCOTERM (conditions de livraisons): Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED.

Responsibilités du contractant:

1.	Conditions de livraison:	Livraison à Brazzaville dans le magasin de stockage défini par ACTED
2.	Date de livraison:	11 AVRIL 2012
3.	Validité de l'offre recommandée:	30 JOURS

Les réponses à cet appel d'offres devront comprendre les éléments suivants:

- un formulaire d'offre rempli, comprenant toutes les caractéristiques du produit, le prix unitaire, la quantité proposée, l'unité et le prix total, à retirer au bureau ACTED à Brazzaville (situé à l'adresse: Case J 361 V bis, quartier OCH Moundali 3)
- un engagement écrit du respect du délai de livraison;
- dans la mesure du possible, les documents administratifs conformes du commerçant ou de l'entreprise (obligatoirement: un relevé de numéro d'identification fiscal (NIF), facultativement: Registre du commerce (RC), Relevé OSCC s'il y a lieu.

Critères d'évaluation de l'offre:

1. Présence des documents demandés,
2. Prix compétitif
3. Qualité des produits
4. Garantie de respect du délai de livraison
5. Disponibilité des produits en stock

Conditions générales:

- La date de clôture de l'appel d'offre est fixée au 11/ 04/ 2012 à 14h au bureau d'ACTED à Brazzaville (voir l'adresse ci-dessus)
- La date d'ouverture des offres est fixée au mercredi 11 avril 2012 à 15 heures au bureau ACTED à Brazzaville. Les fournisseurs ayant déposé une offre sont invités à assister à l'ouverture des offres.
- Les soumissionnaires devront remplir, signer et retourner le «Formulaire d'offre» au format ACTED qui se trouve en annexe.
- La soumission à l'appel d'offres ne signifie aucunement l'attribution d'un contrat.
- L'offre doit être soumise au département logistique d'ACTED dans une enveloppe scellée et anonyme portant la mention suivante:

Soumission pour l'appel d'offre n° 20 /BCX /20120402/001  
ACTED Congo

Ne pas ouvrir avant le 11/04/12

De plus le soumissionnaire doit préciser sur chaque enveloppe le(s) lot(s) concerné(s).

- Les enveloppes non scellées et les réponses tardives ne seront pas prises en compte.
- ACTED se réserve le droit d'annuler l'appel d'offre si le quota de quatre (4) offres complètes n'a pas été atteint ou si aucun prix proposé ne correspond à celui attendu. ACTED pourra de même recourir à un nouvel appel d'offre si toutes les offres reçues sont au dessus du prix plafond budgétisé.
- Les quantités indiquées dans cette appel d'offre peuvent être soumise à des changements. Toutes modifications sera communiquées sur le site internet ACTED: <http://www.acted.org>.
- La date de livraison pourra être décalée sur simple demande d'ACTED, après en avoir informé par écrit au préalable le fournisseur.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE  
DE POINTE-NOIRE CENTRE

## INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°006/012/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
20.854 du 24/01/2012	Pile / Bloc / Section / Superficie 5000,00m <sup>2</sup>	Pointe-Indienne	Sous-préfecture de Hinda	Pierre M.
15.160 du 20/11/2007	Piles 03 et 04 Bloc 92 Section BM Superficie 1000m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	M. NIALA MIKALAKIDI Richard
20.846 du 20/01/2012	Pile / Bloc / Section / Superficie 500,00m <sup>2</sup>	Pointe-Indienne	Sous-préfecture de Hinda	DIABANKANA Cadin Paternelle
20.852 du 24/01/2012	Piles 01 à 14 Bloc 76 Section BXA Superficie 5187,75m <sup>2</sup>	Côte Matève	03 Tié-Tié	GESTRIM OCEAN
20.850 du 23/01/2012	Piles 01 à 06 Bloc 75 Section BXA Superficie 2912,25m <sup>2</sup>	Côte Matève	03 Tié-Tié	GESTRIM OCEAN
20.797 du 04/01/2012	Piles 03; 04 Bloc 63 Section BL Superficie 1374,45m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	LOUVOSSO Jean
20.798 du 04/01/2012	Pile 316bis Bloc / Section M Superficie 244,58m <sup>2</sup>	KM4	01 Lumumba	LOUVOSSO Jean
20.870 du 31/01/2012	Pile 870 Bloc / Section M Superficie 918,79m <sup>2</sup>	Aéroport (Aviation)	01 Lumumba	MASSENSO Marie José Epouse NGOLLO
20.855 du 24/01/2012	Pile / Bloc / Section / Superficie 4.000,00m <sup>2</sup>	Pointe-Indienne	Sous-préfecture de Hinda	BAKI Julienne
16.265 du 08/08/2008	Piles 01 et 06 Bloc 07 Section BM Superficie 1000m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	Mme BAMANA Blanche
13.317 du 13/02/2007	Piles 01 et 02 Bloc 133 Section BM Superficie 1000m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	MBOULA Basile
19.811 du 04/03/2011	Pile 01 Bloc 50 Section BS Superficie 400m <sup>2</sup>	Tchimbamba	01 Lumumba	BANZOUZI NKOSSOU Lise Chantal
1.927 du 17/08/2010	Pile 06 Bloc 79bis Section BXA Superficie 500m <sup>2</sup>	Côte Matève	03 Tié-Tié	TCHITEMBO Aude
13.303 du 12/02/2007	Pile 01 Bloc 133 Section BW suite Superficie 500m <sup>2</sup>	Koufoli	04 Loandjili	BOUNGOU MPONI Catherine
20.741 du 01/11/2011	Piles 05 et 10 Bloc 177 Section BM5 <sup>em</sup> tr Superficie 1000m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	SOCIETE Immobilière Conseils NBY
20.742 du 01/11/2011	Piles 2,3,4,5,12,13,14,15 Bloc 166 Section BM5 <sup>em</sup> tr exABB Superficie 4000m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	SOCIETE Immobilière Conseils NBY
10.161 du 13/09/2004	Pile 14 Bloc 152 Section AG Superficie 497,20m <sup>2</sup>	Tchiali	04 Loandjili	Jean Didier BOUKONGOU
19.249 du 10/01/2011	Pile / Bloc / Section / Superficie 6996,46m <sup>2</sup>	Pointe-Indienne	Sous Préfecture de Hinda	M., Mme et Enfants MAVOUNGOU
20.901 du 20/02/2012	Pile 63 Bloc / Section F Superficie 1200m <sup>2</sup>	Centre-Ville	01 Lumumba	M. ALI RIHAN TALAL
20.830 du 19/01/2012	Pile 04 Bloc178bis Section BL Superficie 342,35m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	NKOUANDZI Juvah
17.658 du 19/05/2009	Piles 4 et 5 Bloc 21 Section / Superficie 1000m <sup>2</sup>	Matombi	Sous-Préfecture de Hinda	MOUKALA MOUKOKO Corneille
19.822 du 08/03/2011	Piles 03 Bloc 145 Section BL Superficie 500m <sup>2</sup>	Ngoyo	03 Tié-Tié	MALONGA BIBILA Jules Gracias Almeida
16.490 du 17/09/2008	Piles 2 et 4 Bloc 68 Section ABZ1 Superficie 1000m <sup>2</sup>	LOANGO	Sous-Préfecture de Hinda	BOUKOULOU née MADZOUKA Delphine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

Justin BIANGANA

Pointe-Noire, le 31 Janvier 2012

Inspecteur PCL



## Tribune libre

## Lettre ouverte aux membres de la Fécofoot

Le 26 juillet 2011, j'avais introduit une plainte contre T.P. Caiman, au sujet du joueur Mabila Charlevy, diable-rouge cadet, auprès de la Fécofoot, via son président du bureau exécutif.

Une copie de cette lettre avait été adressée, également, à la Ligue départementale de football du Kouilou. Entre les mois de juillet et décembre, la Fécofoot m'avait promis, à travers son secrétaire général, de faire descendre, à Pointe-Noire, une commission d'enquête. Ce qui n'a jamais été fait et, à ce jour, j'ignore toujours les raisons qui ont bloqué la mise en route de cette commission sur Pointe-Noire.

La partie adverse ayant évolué d'un grand pas, dans ses démarches avec ses partenaires, pour ce joueur en litige, j'ai dû, de guerre lasse, prendre la responsabilité de faire venir, à Pointe-Noire, à mes frais, cette commission des litiges, alors que cela relève de votre ressort. Afin qu'elle recueille les éléments authentiques que la Ligue de football des jeunes avait mis à la disposition de cette commission.

Le 22 décembre 2011, la Fécofoot a, donc, délégué une commission d'enquête (à mes frais), en la personne de M. Nkounkou Gentil Dominique, qui a procédé à l'enquête et recueilli tous les éléments qui devaient déterminer et déclarer l'appartenance du joueur Mabila Charlevy Carim Steven.

A ce jour, près de 3 mois, je ne suis toujours pas entré en possession des conclusions de la commission d'enquête, quand bien même j'ai multiplié des courriers de relance par mails, à ce sujet, tant au président de la Fécofoot, M. Mbono Jean-Michel, qu'au secrétaire général, Badji Mombo.

Au début du mois en cours, je me suis rapproché d'un dirigeant représentant l'A.J Auxerre, à Pointe-Noire, pour une séance de travail dans ce dossier.

Mais ce dirigeant que j'ai joint au téléphone m'a arrêté net, en me disant: «Je me suis rapproché de M. Mounioubou Matthieu, de T.P. Caiman, qui m'a dit qu'il reconnaît que vous (M. Tchimbakala) êtes le formateur de Mabila Charlevy, mais que, cependant, c'est son joueur à lui (M. Mounioubou). Demandez à M. Tchimbakala de se rapprocher de la Fécofoot et voir M. Mbono»

J'ai fait tel qu'il me l'avait demandé, et me suis rapproché, une fois de plus, le 3 mars 2012, auprès du président de la Fécofoot, par e-mail, en lui transmettant, fidèlement, cette réponse.

A ce jour, le silence de la Fécofoot me fait penser à une injure et un défi que je ne saurais encaisser sans réagir, étant dans mes droits. Comme je l'ai indiqué dans un précédent courrier, au président de la Fécofoot, je suis prêt, présentement, et avec l'appui de mon avocat, à saisir la CAF et la FIFA, afin de dénoncer cette imposture, tout en produisant les éléments à charge sur ce dossier que vous semblez sous-estimer.

Je vous laisse mesurer les conséquences, pour notre pays, au niveau du football international.

Je prends à témoin tout le bureau du comité exécutif de la Fécofoot, par ce courrier, en sollicitant votre arbitrage, vu l'urgence, dans les délais les meilleurs, car cette affaire n'a que trop duré.

Vous remerciant pour votre attention, ...

Gervais TCHIMBAKALA  
«Wello»

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOLY  
NOTAIRE

Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, Rez-de-chaussée des immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C. Poto-Poto, Centre-Ville; B.P.: 2134; Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 20 11 E-mail: alainmongo2001@yahoo.fr

## INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 14 Février l'an deux mille douze, reçu par le notaire soussigné; il a été constituée une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 22 Février 2012, F 036/2, sous le numéro 580, aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale: «MTECH-CONGO»;  
- Capital Social: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité;

Siège social: Brazzaville, 80, Rue Mayama; Arrondissement IV-Moungali;

Objet social:

- Télécommunication;
  - Nouvelles technologies et Autres activités annexes;
- Et toute activité non contraire aux présents statuts.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;

Durée: quatre-vingt-dix neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur William KIBIWOTT;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 15 Mars 2012, sous le numéro RCCM CG/BZY/12 B 3282.

Pour avis  
Maître Alain MONGO MOMBOLY  
Notaire

## Cyclisme

## Les femmes en vedette sur la chaussée brazzavilloise

Samedi 31 mars 2012 était la clôture du mois de la femme, dans le monde. Brazzaville n'a pas fait exception à la règle. A cette occasion, le cyclisme s'est invité dans les artères de la ville-capitale, où la Fécofoot (Fédération congolaise de cyclisme) a organisé une course cycliste féminine. Une grande première! Grâce au sponsoring de Sikar Finance S.A., à travers sa filiale Money Gram.

Avant goût de promotion du cyclisme féminin, selon Maurice Maurel Kiwounzou, président de la Fécofoot, 25 jeunes filles étaient en lice. Ce n'est pas déjà rien, en ces temps de disette. C'est pour la première fois qu'on a vu ça, sur la chaussée brazzavilloise. Toutes ont affirmé être habituées, désormais, de l'ambition de faire du cyclisme leur sport de prédilection. Elles étaient, donc, heureuses d'en découdre, le plus sportivement du monde.

Toutes ont gagné, rapidement, l'avenue des Trois Martyrs, au niveau du Plateau des 15 ans, à Moungali, le quatrième arrondis-



Le podium de la course. Au milieu: Laure Ngueté.

sement de Brazzaville, où était donné le départ. Le président de la Fécofoot, Maurice Maurel Kiwounzou, en a profité pour les encourager, au nom de son bureau exécutif, ajoutant que l'objectif, à court terme, est la formation d'une équipe nationale féminine, en vue des Jeux africains de 2015, à Brazzaville.

Un circuit de 7,5 km: PSP du Plateau des 15 ans, Boulevard général Alfred Raoul, Rond-point de la Patte d'Oie, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Place de la République (ex- Rond-point C.c.f), avenue de l'O.u.a, Avenue De Brazza, Avenue des Trois Francs, avenue Simon Kimbangu, Rond-point de

Makelekelé! Voilà, en gros, cette course de promotion, qui a grignoté, comme on le constate, les arrondissements 4 Moungali, 2 Baongo et 1 Makélékélé.

Il y a eu peu d'éclats, sur la chaussée. On le comprend, pour des néophytes. Toutefois, un trio s'est détaché du peloton. Au bout d'une lutte serrée était le sprint final. Un sprint qu'a dominé Laure Ngueté, sociétaire de Patronage Sainte-Anne, vainqueur de la course, en 20'47". Quelle impression garde-t-elle? Ce n'était pas facile. Elle avoue avoir, surtout, joué de son intelligence et profité du nouveau matériel mis à sa disposition par le président de son club.

A la fin de cette vive empoignade, les trois premières, Laure Ngueté, Amyra Samba (21') et Clarissia Siassia Malonga (22'43"63) ont été gratifiées d'un trophée, chacune. Le sponsor a, également, attribué une prime d'encouragement à toutes les concurrentes.

Guy-Saturnin  
MAHOUNGOU

## Championnat national de football

## On attaque la septième journée

Le National de football du Congo a attaqué, mercredi 4 avril 2012, sa septième journée, par deux rencontres du groupe A. Les regards étaient rivés, d'abord, sur l'A.S Police et F.C Kondzo, en lever de rideau, pour se fixer, ensuite, sur Diables-Noirs et Ajax de Ouenzé.

Il n'empêche. Revenons, encore, sur la sixième journée, notamment sur le match-phare Etoile du Congo-CARA, du week-end dernier, que la commission de discipline n'a pas pu homologuer, pour complément d'information. L'avis est tombé, mardi 3 avril, en raison des réserves formulées par CARA, sur la nationalité du joueur Kabangu, auteur du but victorieux d'Etoile du Congo. On n'en sait pas plus, les membres de la commission de discipline ne voulant pas trop ébruiter l'affaire. La conséquence immédiate: Etoile du Congo est privée du leadership du groupe A. Elle reste clouée à 9 points, tandis que CARA (10 points) demeure en tête du classement,

talonné par Cuvette F.C, avec le même nombre de points. Mais, les deux clubs sont rejoints et dépassés, provisoirement, par les Diables-Noirs (10 points, +8), après leur victoire sur Ajax de Ouenzé. Les "Jaune et noir", grippés, au départ, se remettent, ainsi, debout. Ils grignotent des points, mettant le feu de l'enfer derrière le peloton de tête. Pour en venir aux deux matchs de mercredi, à Massamba-Débat, on savait à quelle sauce serait mangé l'A.S Police que les sorties antérieures négatives livraient aux quolibets. Sur le terrain, elle a plus ou moins infirmé le pronostic, en décrochant le nul (0-0).

Et Ajax de Ouenzé-Diables-Noirs? Casse-tête chinois. Ajax de Ouenzé nourrissait l'ambition de noircir la vareuse des Diables-

Noirs. Hélas, il a été remis à sa place, incapable d'empêcher, trois minutes après le coup d'envoi, le cuir de rouler au fond de ses filets! Un débordement de Maboto, suivi d'un centre, faisait exploser Nkolo, sans crier gare: 1-0, pour Diables-Noirs.

Et à la 71ème minute, l'international cadet Bel Ange Epako, secoué dans la surface de réparation, obtenait un penalty qu'il s'est empressé de convertir, lui-même, en but: 2-0. Les carottes étaient, dès lors, cuites, pour Ajax de Ouenzé.

G.M.

Calendrier du week-end  
(Groupe A)

Samedi 7 avril: A.C.M-Etoile du Congo et Tongo F.C.J.J.S.T

Dimanche 8 avril: Patronage Sainte-Anne-Cuvette F.C et S.M.O-Inter Club.

Dimanche 8 avril: Saint-Michel Loukolela-CARA.

## Nécrologie

Mort d'un amuseur des foules:  
«Monsieur Le Maire»!

On ne reverra plus Ludovic Manouana, plus connu par «Monsieur Le Maire», l'un des célèbres animateurs des stades enfantés par les Diables-Noirs. Il s'est éteint, jeudi 22 mars dernier, à l'hôpital de base de Makélékélé, à Brazzaville, à l'âge de 45 ans. Il a été inhumé, vendredi 30 mars, au cimetière privé de Mafouta, où un cortège d'amis et de parents l'a accompagné, après avoir fait le tour de Baongo et Makélékélé, les deux quartiers fiefs des Diables-Noirs.

«Monsieur Le Maire»! Un supporter, mieux un propagandiste, au service des Diables-Noirs. Il aimait cette équipe à en mourir qu'il en était devenu, lui aussi, un fanatique, comme ses prédécesseurs, notamment «Kwakara» (+) et «Ambassadeur» (+), partis avant lui.

Inventif, «Monsieur Le Maire» savait trouver, lui aussi, des trucs pour égarer et entretenir le moral des supporters de Diables-Noirs, à droite de la loge des officiels, dans la tribune d'honneur de Massamba-Débat. Il inondait cette tribune de ses slogans on ne peut plus mobilisateurs, à la gloire de son équipe, dont il portait toujours les couleurs lors des grands matchs. Son enthousiasme juvénile était, pour tout dire, contagieux.

Fanatique, certes, cela n'avait pas empêché Ludovic de se lier d'amitié avec les supporters, les entraîneurs et les dirigeants des autres équipes. Ils les taquinaient, souvent. Cela n'agaçait pas ces derniers, bien au contraire. Ça les amusait, tant l'homme était sympathique.

Mais, avant d'être animateur des stades, Monsieur Le Maire était sportif. Il a pratiqué le basket-ball dont il a



Ludovic Manouana  
«Monsieur Le Maire».

contracté le virus à Bangui (Centrafrique), dans Hit Trésor, semble-t-il. Pour poursuivre, ensuite, sa carrière à Brazzaville, au sein du B.C Diables-Noirs et d'Inter Club. Personnellement, les événements du 4 mars dernier ne nous ont plus donné l'occasion de nous rencontrer. Aussi sa mort nous harcèle-t-elle, car nous étions à l'aise en sa compagnie, grâce à sa simplicité, sa courtoisie et son goût de la fringue.

Nous présentons nos très sincères condoléances aux parents de «Monsieur le Maire». Et, naturellement, paix à son âme!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Confiez-nous vos plis et colis !

**Export et Import Express (plis, colis, palettes, pièces détachées...)**

---

**Service Commercial**

Brazzaville 1 Av Foch (face à la Mairie Centrale) : Tél (+242) 05.550.10.87 / 06.622.00.01  
Pointe-Noire Rond Point Kassai (face au CCF) : Tél (+242) 05.550.10.75 / 06.622.00.03

TNT Express Congo [www.tnt.fr](http://www.tnt.fr) GX International [www.gxinternational.net](http://www.gxinternational.net)

\* d'ont possible